

SAISON DE 1891

GUIDE ANNUAIRE

DES ÉTRANGERS

AUX EAUX

DE

VICHY

BUREAUX A VICHY

PAVILLON PRUNELLE

Place Lucas, en face l'Hôpital militaire.









Vichy: guide 1881

SH

V 10 9 10.2

St Yorre: same St. Yorre

VIC

Same thermal as France as St Yorre

(Allen)

Vichy (Allen) as guide

no guide

St Yorre (Allen) as guide

→ name etc

RI

SAISON DE 1891

GUIDE ANNUAIRE

DES ÉTRANGERS

AUX EAUX

DE

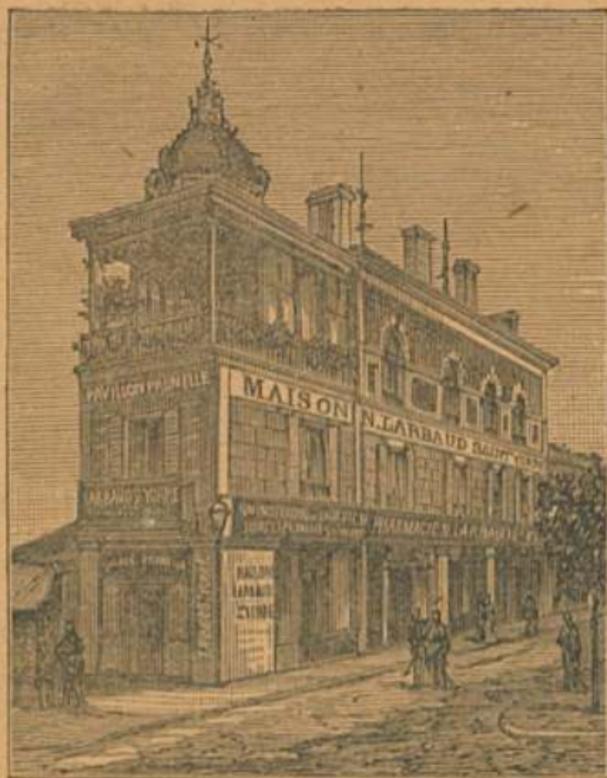
VICHY

BUREAUX A VICHY

PAVILLON PRUNELLE

Place Lucas, en face l'Hôpital militaire.

MAISON N. LARBAUD - SAINT - YORRE



Pavillon Prunelle, Place Lucas, à Vichy

ADMINISTRATION
DES EAUX DE VICHY

SOURCES SAINT-YORRE ET PRUNELLE

N. LARBAUD-SAINTE-YORRE

Propriétaire-Gérant

PAVILLON PRUNELLE, PLACE LUCAS

A VICHY (Allier)

GUIDE-ANNUAIRE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
de VICHY et des ENVIRONS

DES ÉTRANGERS

AVIS IMPORTANT

Le Public est prié, dans son intérêt, de vouloir bien distinguer entre la **Source Minérale naturelle Saint-Yorre**, propriété de

M. N. LARBAUD-SAINTE-YORRE

Pharmacien de 1^{re} classe à Vichy

exploitée depuis 1854, avec le plus grand succès, et les divers forages qui ont été pratiqués récemment, sous des noms différents, sur le territoire de la commune de Saint-Yorre et ses environs.

ADRESSER LES COMMANDES EXCLUSIVEMENT :

AVILLON PRUNELLE

Place Lucas, en face l'Hôpital Thermal Militaire — **VICHY**

PLACE LUCAS

En face l'Hôpital Militaire.

N° 562980-2
115066

SAINT-YORRE



Lucas, à Vichy

Propriétaire-Gérant
PAVILLON PRUNELLE, PLACE LUCAS
A VICHY (Allier)

GUIDE-ANNUAIRE



DES ÉTRANGERS

AUX EAUX

DE

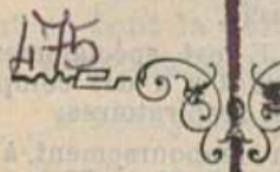
VICHY

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES MÉDICALES

DE VICHY



VICHY

PAVILLON PRUNELLE

PLACE LUCAS

En face l'Hôpital Militaire.

N° 562980-2

115066



EXPORTATION

DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE VICHY

De toutes les Sources minérales naturelles de Vichy, celles qui sont appelées à fournir le plus à l'exportation sont, sans contredit, la Source **Saint-Yorre** et la Source **Prunelle**. Il s'en expédie déjà, par an, près de 1,500,000 bouteilles. Leur composition est la même que celles des principales sources de Vichy, et leur *température étant beaucoup moins élevée*, les Médecins qui les connaissent, les prescrivent de préférence à toute autre pour la *consommation à domicile*, dans tous les cas où l'eau de Vichy est indiquée : 1° *Affections des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, gastralgie, gastrite chronique, dyspepsie* ; 2° *affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, diabète, goutte, albuminurie.*

La SOURCE PRUNELLE est spécialement ordonnée dans les cas ci-dessus quand il y a des complications du côté de la peau ou des voies respiratoires.

Les expéditions se font en remboursement, à moins d'avis contraire, et par caisses de 50, 30 et 20 bouteilles et 50 demi-bouteilles.

S'ADRESSER A VICHY

au propriétaire, **M. N. LARBAUD-Saint-YORRE**,
pharmacien de 1^{re} classe

PAVILLON PRUNELLE, Place Lucas.

Exiger rigoureusement sur la capsule qui scelle la bouteille et sur l'étiquette qui la recouvre les mots : VICHY source SAINT-YORRE, ou VICHY source PRUNELLE, selon le cas.

AVIS ESSENTIEL

LE

GUIDE-ANNUAIRE

DES ÉTRANGERS

AUX

EAUX DE VICHY

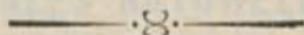
est adressé gratuitement à toutes les personnes
qui en font la demande, et il est
remis à tous les étrangers qui viennent
à Vichy chaque année.

Adresser les demandes et réclamations au propriétaire
du *Guide-Annuaire*.

*Pavillon Prunelle, place Lucas,
en face l'Hôpital militaire*

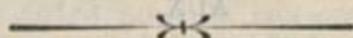
A VICHY

SÉJOUR A VICHY

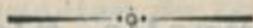


LA SAISON THERMALE COMMENCE LE 1^{er} MAI
ET FINIT LE 1^{er} OCTOBRE

La durée du traitement est de 24 à 30 jours.



Les prix du logement
et de la nourriture
varient de 6 à 20 francs par jour,
suivant le confort,
la situation des Hôtels
et l'étage occupé.



L'USAGE DE L'EAU MINÉRALE A LA SOURCE

EST GRATUIT

LA CITÉ THERMALE DE VICHY

SON ORIGINE

ET SES DÉVELOPPEMENTS SUCCESSIFS

Vichy, situé à l'extrémité sud du département de l'Allier, au centre de la France, est en communication directe par la ligne du Bourbonnais avec l'ensemble du réseau de tous les chemins de fer. Assise sur la droite de l'Allier, à l'entrée de la Limagne, la ville est aussi intéressante par ses souvenirs historiques et le riant aspect des campagnes environnantes, que par l'importance médicale de ses sources minérales.

C'est à Jules César qu'on fait remonter le premier établissement thermal de Vichy (*Vicus calidus*), très fréquenté des Romains. Les médailles, les anciennes constructions, les aqueducs en ciment romain et les débris de poterie qu'on y a trouvés tout récemment encore, dans les fouilles pratiquées pour les réservoirs des bains Prunelle, ne laissent aucun doute à cet égard. Mais il serait difficile de dire ce que devint Vichy depuis l'irruption dans les Gaules des hordes barbares du

Nord, et pendant les guerres de dévastations qui la suivirent jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

En 1410, Louis XI, duc de Bourbon, qui fut, à toutes les époques de sa vie, le protecteur de Vichy, fonda le monastère des Célestins, dont les ruines apparaissent encore, et fit de Vichy une place forte dont l'histoire se lie aux récits de la guerre de la Praguerie. En 1604, Henri IV institua les inspections thermales, afin de remédier aux abus dont la vente des eaux de Vichy et autres, déjà connues en France, étaient l'objet. En 1614, un second couvent de capucins s'installa près de l'établissement, et c'est sur l'emplacement de ce couvent que sont construits les réservoirs des sources de l'Etat.

Les eaux thermales, qui font toute la richesse de Vichy, n'ont pas toujours été recueillies dans un magnifique établissement ; pendant longtemps elles furent abandonnées comme la plupart des eaux minérales : la source du grand Puits était installée dans un petit bâtiment qu'on appelait la *Maison du Roi*, et ce ne fut qu'en 1787 que l'on songea à leur construire un temple digne de leur puissance. A cette époque, Mesdames Adélaïde et Victoire de France vinrent à Vichy pour leur santé. « Elles partagèrent, dit M. l'Inspecteur Lucas, le malaise général. Leur présence fut un bonheur pour le pays et surtout pour les pauvres ; leur séjour devint un bienfait pour l'humanité. Un nouveau bâtiment thermal fut construit ; de grandes améliorations furent projetées. Mesdames

arrêtèrent les plans. Il ne leur a pas été permis de les faire exécuter. »

En 1814, M^{me} la Duchesse d'Angoulême est venue aussi à Vichy, et elle a puissamment contribué à doter le pays du bel Etablissement qu'on y voit aujourd'hui. Elle en a posé la première pierre et a donné les fonds pour hâter sa construction.

C'est à elle que les malheureux doivent leur admission gratuite à l'Hospice, et tout le monde sait qu'en 1830 elle était occupée à soulager leur misère, quand Charles X signait son propre exil et l'enchaînait à sa destinée.

Malgré le mauvais état des lieux avant 1787, Vichy reçut souvent la visite des plus grands personnages. L'illustre Fléchier y vint dans sa jeunesse, et il parle de cette localité avec tout l'enthousiasme que peuvent inspirer à une âme jeune et passionnée les richesses et les beautés de la nature. « Il n'y a pas, dit-il, de paysage plus beau, plus riche et plus varié que celui de Vichy. Lorsqu'on y arrive, on voit d'un côté des plaines fertiles ; de l'autre, des montagnes dont le sommet se perd dans les nues et dont l'aspect forme une infinité de tableaux différents, mais qui, vers leur base, sont aussi fécondes en toutes sortes de productions que les meilleurs terrains de la contrée. Ce qu'il y a de plus remarquable en ce lieu, continue-il, c'est qu'on n'y trouve pas seulement de quoi récréer la vue, lorsqu'on le contemple, et à s'y nourrir délicieusement, quand on l'habite, mais

encore à se guérir quand on est malade ; en sorte que toutes les beautés de la nature semblent avoir voulu s'y réunir avec l'abondance et la santé.

M^{me} de Sévigné vint à Vichy en 1676, et sa première lettre, dans laquelle elle dépeint à sa fille le tableau que lui présente la campagne des environs, est datée du 19 mai : Cette situation est si belle, que si les bergers de l'*Astrée* étaient encore de ce monde, il ne faudrait pas les chercher ailleurs qu'à Vichy. » Que dirait aujourd'hui cette femme célèbre, si elle voyait Vichy et les campagnes environnantes avec toutes les merveilles que la civilisation y a apportées depuis cette époque ? C'est surtout depuis la première visite de Napoléon III, en juillet 1861, que Vichy s'est transformé : le chef de l'Etat avait compris, contrairement à l'avis de ses ministres, qu'avec ses seules *ressources communales*, cette ville ne pouvait faire les dépenses qui incombent à la première station thermale de France. Il voulut que l'Etat lui vint en aide, et des travaux considérables furent entrepris sous la direction intelligente de M. l'ingénieur Radoult de Lafosse. La rivière d'Allier fut repoussée et maintenue dans son lit par une digue insubmersible ; les mares infectes et les sables arides qui s'étendaient sur son rivage furent recouverts de terre végétale et remplacés par un vaste jardin anglais de plus de 12 hectares, qui offre aujourd'hui aux baigneurs les plus charmantes promenades.

• L'embranchement du chemin de fer de Vichy à

Saint-Germain fut construit, et une gare splendide fut édiflée à l'extrémité et en face de la belle rue de Paris. Un large boulevard fut tracé autour de la ville, ainsi qu'un boulevard intérieur ; ils sont tous deux plantés de beaux platanes qui donnent de l'ombrage. De nouvelles rues furent ouvertes, et de vastes hôtels, des maisons meublées et de délicieux cottages prirent place de chaque côté. Entre l'ancien et le nouveau parc, s'est élevé, comme par enchantement, un magnifique quartier qu'ornent les anciens chalets impériaux, dont l'un a été acheté par M. le docteur Willemin, premier Médecin-Inspecteur adjoint : la villa Strauss, propriété de M. le docteur Z. Pupier, ainsi que les Maisons Anglaises et la charmante villa Félix et ses annexes, si remarquables par leur bonne distribution intérieure et leur confort.

Le barrage de l'Allier ajoute un agrément de plus à ce quartier. Pendant les grandes chaleurs de l'été, les amateurs peuvent faire sur la rivière des promenades dans de petites barques, comme cela se pratique à Genève, sur le lac, à Boulogne, sur la Liane, ou à Marseille, de la Cannebière au fort Saint-Jean. Des régates pourront être établies. Le péage du pont, qui pesait si lourdement sur la population d'outre-Allier a été aboli.

Un Hôtel de Ville, en rapport avec l'importance de la cité thermale, a été construit sur la place du Fatitôt, à la place de l'ancienne halle ; à quelques pas de là, s'élèvent les bureaux déjà trop étroits de la poste et du télégraphe.

L'église Saint-Blaise, reléguée dans le vieux Vichy, ne suffisait plus aux besoins du culte, et sur les ordres du souverain, un nouveau temple catholique fut construit entre la rue de Nîmes et le boulevard de la Gare.

L'administration municipale a suivi l'impulsion qui lui était si généreusement donnée: elle a installé très convenablement le marché des comestibles dans un vaste terrain, situé à proximité de la gare et à la portée de tout le monde. Avec le concours de l'Etat, elle a pourvu largement la Ville d'eaux potables d'excellente qualité; elle a multiplié les becs de gaz, à tel point qu'aucune ville n'est plus complètement éclairée que Vichy.

La Compagnie, à laquelle l'Etablissement domanial de Vichy a été concédé à vil prix, au début de l'Empire, n'a contribué en rien, sauf l'entretien, à tous ces embellissements dont elle est la première à profiter; elle s'est bornée, en vertu d'une première convention, à refaire les aqueducs et réservoirs d'approvisionnement d'eau minérale, à construire des galeries balnéaires qui font assez triste figure à côté de l'ancien établissement de bains. En vertu d'une nouvelle convention aussi onéreuse pour l'Etat que pour les baigneurs, dont le prix des bains a été presque doublé, elle a édifié un Casino où l'abonné trouve du matin au soir des distractions de tous genres. De temps à autre, les artistes les plus renommés de la capitale viennent s'y faire applaudir dans les meilleures pièces du

répertoire de l'Opéra-Comique, du Gymnase, des Variétés, du Vaudeville ou du Palais-Royal.

Pendant la journée, le matin à huit heures et le soir à deux heures, il y a concert dans le Parc; les artistes se placent dans un kiosque magnifique autour duquel vient se ranger la société la plus élégante et toujours la mieux disposée à reconnaître le véritable talent.

DES EAUX MINÉRALES DE VICHY

ET DE LEURS PROPRIÉTÉS MÉDICALES

Ce qui a fait et ce qui fera de tout temps le fondement de la prospérité de Vichy, c'est la composition de ses eaux minérales et les propriétés médicales qui en résultent. On chercherait vainement ailleurs des eaux de cette nature, et la chose qui frappe tout d'abord l'observateur, c'est la fixité de cette composition, son invariabilité; elle a toujours été et sera éternellement, si nous en croyons les auteurs les plus autorisés, M. Bouquet notamment, ce qu'elle est aujourd'hui. Les eaux de Vichy auront, par conséquent, toujours les mêmes applications médicales. Or, on sait que, dès les temps les plus reculés, les sources *minérales naturelles* de cette localité ont joui d'une réputation que les progrès de la science et l'expérimentation quotidienne n'ont fait que confirmer contre trois groupes bien déterminés de

maladies : 1° les *gastralgies*, les *gastrites chroniques*, les *aigreurs d'estomac*, les *nausées*, les *vomissements*, les *digestions lentes*, *pénibles et laborieuses*, les *engorgements du foie*, de la *rate et des viscères abdominaux* ; 2° les *affections des voies urinaires*, comme la *gravelle*, les *calculs d'acide urique* ou de *phosphate ammoniaco-magnésien*, le *diabète*, le *catarrhe vésical*, la *paralyse de la vessie*, l'*incontinence d'urine*, la *chlorose* et les *pertes blanches* ; et 3° enfin contre les *rhumatismes goutteux*, *articulaires*, la *goutte* et la *sciatique*.

DE LA COMPOSITION IDENTIQUE

DES SOURCES MINÉRALES NATURELLES DU BASSIN DE VICHY

Toutes les sources minérales naturelles du bassin de Vichy ont une origine commune : « Leur identité de composition, dit M. Bouquet (page 19 et 20 de son livre), ne laisse guère de doutes à cet égard. » On en jugera par le tableau ci-dessous, que nous empruntons à cet auteur, qui avait reçu du Gouvernement la mission d'analyser sur place, en 1854, toutes les sources du bassin de Vichy, et dont le remarquable ouvrage a été couronné par l'Institut de France, sur le rapport de M. Sénarmont.

TABLEAU comparatif de la richesse minérale des principales Sources naturelles du bassin de Vichy et de leur température. (BOUQUET, pages 18, 128, 129, 152, et 6 d'un nouveau Mémoire).

DÉNOMINATION DES SOURCES	ST-YORRE	Anciens CELESTINS	PRUNELLE (1)	HOPITAL	G ^{de} -GRILLE
Acide carbonique libre..	1,549	1,049	0.9458	1,067	0,908
Bicarbonate soude.....	4,838	5,103	5.1468	5,029	4,883
— potasse....	0,337	0,315	0.1284	0,440	0,352
— magnésie..	0,274	0,308	0.1641	0,200	0,303
— strontiane.	0,007	0,005	»	0,005	0,003
— chaux.....	0,683	0,462	0.5426	0,570	0,434
— protoxyde de fer	0,010	0,004	0.0240	0,004	0,004
— id. manganèse	traces	traces	»	traces	traces
— id. lithine....	»	»	traces	»	»
Sulfate de potasse.....	0,280	0,291	»	0,291	0,291
— de soude.....	»	»	0.2617	»	»
Phosphate de soude....	traces	0,091	»	0,046	0,130
Arséniate de soude....	0,002	0,002	»	0,002	0,002
Borate de soude.....	traces	traces	»	traces	traces
Chlorure de sodium....	0,555	0,534	0.5858	0,518	0,534
Silice.....	0,035	0,060	0.0420	0,050	0,070
Matières organ. bitumin.	traces	traces	0.0320	traces	traces
TOTAUX....	8,570	8,224	7,8732	8,222	7,914
Température....	10°	14°	21°	36°	41°

Ce tableau ne comprend pas les *sources artésiennes* du bassin de Vichy, qui ont une composition sensiblement différente, et ne sont pas, par suite, susceptibles d'être employées dans les mêmes cas.

(1) L'analyse de cette source a été faite, dans le Laboratoire de l'École Nationale des Mines, par M. l'Ingénieur Moissenet,

Les sources artésiennes, que la sonde est allée chercher à une profondeur variant entre 105 et 150 mètres, sont plus ou moins tièdes, et du fer natif ou accidentel s'y trouve en beaucoup plus grande quantité que dans les sources naturelles. Celles-ci doivent leurs propriétés médicales et leur réputation séculaire à leur composition alcaline et gazeuse, tandis que les autres ont une spécialité d'action que, sous peine de graves déceptions, il faut savoir distinguer.

Aussi le médecin aura bien soin, dans l'intérêt de ses malades, de ne pas confondre la source minérale naturelle Saint-Yorre, par exemple, qui est la propriété de M. N. Larbaud-Saint-Yorre, pharmacien à Vichy, place Lucas, avec un puits foré à 106 mètres de profondeur, qui a été la propriété de MM. Larbaud aîné et Mercier, confiseurs à Vichy, lequel figure, dans les rapports officiels, sous le nom de puits des Longues-Vignes, et qu'on désigne abusivement sous le nom de source Larbaud. Ce puits artésien, dont la température est tiède, n'a aucun rapport avec la Source naturelle Saint-Yorre, qui est la plus froide, et, par suite, la plus gazeuse et la moins altérable par le transport de toutes les sources naturelles du bassin de Vichy.

Il est susceptible d'être confondu avec la source naturelle de Saint-Yorre, et ne doit pas être confondu avec elle.

Il est susceptible d'être confondu avec la source naturelle de Saint-Yorre, et ne doit pas être confondu avec elle.

DES PROPRIÉTÉS IDENTIQUES

DE TOUTES LES SOURCES MINÉRALES NATURELLES DE VICHY

L'identité de composition des diverses sources minérales naturelles de Vichy ferait présumer l'identité de leurs propriétés médicales, si l'expérience n'avait révélé les différences, souvent fort remarquables, dans le mode d'action de chacune de ces sources, *bues sur place*, et par des malades atteints souvent des mêmes affections. Aussi les conseils d'un médecin sont non seulement utiles, mais indispensables à Vichy. Ils ne sont pas moins nécessaires lorsqu'ils s'agit de boire de l'eau de Vichy à domicile, loin de Vichy, car cette eau est un véritable médicament, et il ne conviendrait pas d'en faire usage si elle n'était pas indiquée dans le traitement de la maladie qu'on voudrait guérir.

Mais le médecin, qui ne peut ordonner que des eaux de Vichy transportées, sait que la différence principale qui existe entre les sources de la localité, celle relative à la température, a disparu ; il sait aussi que plus une source minérale alcaline est *froide* à son point d'émergence, plus elle est *gazeuse* et *moins elle est susceptible de s'allérer par le transport*. Se reportant à l'étude spéciale qu'il a faite des sources de Vichy, il reconnaît que la source *Saint-Yorre*, étant en effet la *plus froide* et la *plus gazeuse*, est celle qui convient le mieux de prescrire dans tous les cas où l'eau de Vichy est applicable. Le pharmacien lui-même peut se croire obligé de donner l'eau de cette source

toutes les fois que le médecin prescrit, comme cela arrive souvent, de l'eau de Vichy sans désignation de source. Cela explique les développements de plus en plus considérables que prend l'exploitation de la *source minérale naturelle Saint-Yorre*, qui est la propriété de M. N. Larbaud-Saint-Yorre, pharmacien à Vichy.

Ce que nous venons de dire de la source Saint-Yorre s'applique aussi à la source minérale naturelle Prunelle, qui a une température très inférieure à celle de la Grande-Grille, sa voisine, et de l'Hôpital.

L'exploitation de ces deux sources, comme tout ce qui intéresse la santé publique, est faite sous le *contrôle de l'Etat*. Le simple bon sens dit assez que ce contrôle ne saurait être l'objet d'un monopole qui serait imaginé pour enrichir une compagnie industrielle, au préjudice de ses concurrents et du public qui est appelé à profiter de la concurrence. En outre de ce contrôle, celui du propriétaire de la source offrira toujours au moins autant de garantie aux malades que *celui d'un fermier, même à long bail*.

NOMS DES SOURCES DU BASSIN DE VICHY

SOURCES NATURELLES ET PUIITS ARTÉSIENS. — SOURCES
CHAUDES ET SOURCES FROIDES

Les sources de Vichy sont au nombre de 20 : 11 appartiennent au Domaine public et 9 à des particuliers. Les sources domaniales sont les *sources naturelles* de la Grande-Grille, de Chomel, de

Lucas, de l'Hôpital, des Célestins (anciens), des Célestins (nouveaux), les *puits artésiens* du Parc, de Vesse, de Mesdames et d'Hauterive.

Les sources particulières sont: les *sources minérales naturelles* Saint-Yorre et Prunelle, appartenant à M. N. Larbaud-Saint-Yorre, pharmacien à Vichy; les *puits artésiens* Lardy, Dubois, des Longues-Vignes; de Cusset: Elisabeth et Sainte-Marie, Abattoir, Tracy, etc.

Comme l'indique l'énumération qui précède, les sources minérales du bassin de Vichy, se divisent en deux grandes classes: 1° *sources naturelles*; 2° *puits artésiens*. Les premières venaient, de temps immémorial, jaillir ou suinter à la surface du sol, ou ont pu être captées, à l'aide de travaux toujours très considérables, exécutés à *ciel ouvert* à leur issue naturelle de la roche solide. Les secondes sont le résultat de forages plus ou moins profonds et leur température est tiède.

Quoiqu'il en soit, c'est à la source naturelle des Célestins, qui est *froide*, et aux sources naturelles de la Grande Grille et de l'Hôpital, qui sont *chaudes*, que Vichy doit sa réputation. C'est la merveilleuse efficacité de ces dernières, *vuës sur place*, qui attire chaque année, de tous les pays du monde, dans cette Station thermale, plus de 50,000 malades, et c'est à l'efficacité non moins remarquable de l'eau des sources *froides* des Célestins et de la *source St-Yorre* qu'il est juste d'attribuer l'accroissement que prend, depuis quelques années, la consommation de l'eau de Vichy à domicile.

Tant que les médecins et malades ont jugé de l'action des eaux de Vichy, à domicile, par celle des *sources chaudes*, la consommation de ces eaux, loin des sources, a été fort restreinte; mais depuis qu'à la suite des belles expériences de M. Bouquet, l'attention des praticiens a été appelée sur les avantages que présentent pour cet usage les eaux des *sources froides*, l'exportation des eaux de cette localité a pris un immense développement; elle atteint actuellement plus de huit millions de bouteilles par année.

DE

L'USAGE DES EAUX DE VICHY TRANSPORTÉES

Bien que les diverses sources de Vichy aient une composition identique, il n'est pas moins vrai que, sur place, les eaux de chacune d'elles ont des applications pour ainsi dire spéciales; ce qui a fait dire à un médecin, dont les opinions font autorité dans la science hydrologique, que lorsqu'on a prescrit à un malade les eaux de Vichy, on n'a pas plus fait que si on a conseillé, par exemple, une médication narcotique, antispasmodique, altérante. Il reste encore à formuler le choix de la source ou du médicament, la dose, le mode d'administration. Aussi les conseils d'un médecin sont-ils indispensables, à Vichy, comme ils sont très utiles ailleurs.

« Mais lorsqu'il s'agit de ces eaux transportées, ajoute le même auteur, les principes qui doivent

présider à leur administration sont tout autres. Une partie des différences qui existaient entre ces sources, relativement à la température, à la proportion d'acide carbonique, s'est effacée. Ce qu'il faut surtout considérer, c'est le degré d'intégrité relative qu'elles sont susceptibles de conserver dans leur composition et dans leurs propriétés.»

Or, le degré d'intégrité de composition des eaux de Vichy tient principalement à la présence de l'acide carbonique en quantité suffisante, et cette dernière constatation peut, jusqu'à un certain point, servir de mesure pour le reste. Or, voici, d'après M. Bouquet, un tableau comparatif de la quantité de gaz acide carbonique existant dans les quatre sources minérales naturelles de Vichy.

A LA SOURCE		APRÈS LE TRANSPORT	
	gr.		gr.
Saint-Yorre.....	4.957	Saint-Yorre.....	4.904
Célestins.....	4.705	Célestins.....	4.654
Hôpital.....	4.718	Hôpital.....	3.797
Grande-Grille.....	4.418	Grande-Grille.....	3.725

Les deux premières, c'est-à-dire les sources Saint-Yorre (*Larbaud-Saint-Yorre*) et des Célestins, sont donc les seules, avec la source Prunelle, parmi les sources naturelles, qu'il puisse être utile de prescrire. « L'eau de l'Hôpital, dit M. le docteur Durand-Fardel, dans ses *Lettres médicales sur Vichy*, est beaucoup trop souvent prescrite à distance de Vichy. Elle contient de la matière organique en proportion bien plus considéra-

ble que les autres sources, ce qui fait qu'elle est *habituellement mal tolérée par l'estomac et présente souvent une odeur d'hydrogène sulfuré fort désagréable.* »

Nous ne pouvons terminer cet aperçu sans transcrire ici, textuellement, l'opinion de M. le docteur Armand Rotureau, telle que nous la trouvons consignée à la page 412 de son excellent livre *Sur les principales eaux minérales de l'Europe* :

« On le sait, les eaux de Vichy sont peut-être, de toute l'Europe, celles que l'on exporte en plus grande quantité, et leurs propriétés, assurément moins marquées qu'aux sources, sont suffisantes encore pour expliquer, jusqu'à un certain point, la faveur dont elles jouissent. Cependant, appliquant aux eaux consommées loin de la source ce que j'ai dit des eaux transportées en général, je m'étonne que les eaux de l'*Hôpital* et de la *Grande-Grille*, hyperthermales ou hypothermales à leur point d'émergence, soient surtout employées par les médecins et par les malades éloignés. Les eaux athermales (ou froides) des *Célestins* et de *Larbaud Saint-Yorre* doivent être préférées, car ces deux sources contiennent tous les principes que l'on recherche le plus souvent, et elles n'ont point à perdre leur thermalité originelle comme celle de la *Grande-Grille* et de l'*Hôpital*. »

A la page 370 du même auteur, nous trouvons le passage suivant :

« L'eau de la source *Saint-Yorre* (*Larbaud-Saint-Yorre*) est employée en boisson; elle est la plus froide, la *plus gazeuse et la moins altérable de toutes les sources de Vichy*. C'est elle qui est dans les meilleures conditions, je crois, pour supporter le transport. »

Cette opinion est aussi celle des principaux médecins de Vichy.

Par les citations qui précèdent, il est facile de voir combien il est *peu sérieux* d'attribuer, après le transport, *des propriétés spéciales* à chacune des sources du bassin de Vichy. Il est évident que ces propriétés sont les mêmes : que la source des Célestins comme les sources de la Grande-Grille, de Prunelle ou de Larbaud-Saint-Yorre seront indiquées dans les *affections des voies digestives*, les *engorgements du foie* et de la *rate*, les *calculs biliaires*, les *gastralgies*, la *dyspepsie*, les *affections des reins*, de la *vessie*, la *gravelle*, les *calculs urinaires*, le *diabète*, la *goutte* et l'*albuminurie*. « Ce qu'il faut surtout considérer, comme le dit l'auteur des Lettres médicales sur Vichy, c'est le degré d'*intégrité relative* qu'elles sont susceptibles de conserver dans leur composition et leurs propriétés. » C'est donc aux *sources froides des Célestins*, de *Larbaud-Saint-Yorre* et *Prunelle* qu'il faut donner la préférence pour la consommation à domicile. Tout ce que la Compagnie fermière des sources du Domaine pourrait publier sur *les propriétés de chaque source*, après

le transport, *n'est qu'affaire de boutique* et médecins et malades ne s'y laisseront pas prendre (1).

DE LA MANIÈRE
DE FAIRE USAGE DES EAUX DE VICHY

A DOMICILE

Les eaux de Vichy sont bues sur place ou à domicile; mais il est incontestable que la meilleure manière d'en faire usage, c'est de venir boire à la source même les eaux chaudes de la Grande-Grille et de l'Hôpital.

Quant au meilleur mode d'emploi des eaux de Vichy, transportées, il consiste à prendre la dose prescrite par le médecin, moitié à jeun, le matin, en une ou plusieurs fois, à une demi-heure ou une heure d'intervalle; faire, si le temps le permet, une petite promenade, et boire le reste aux repas. A jeun, les eaux de vichy se boivent pures; aux repas, mélangées avec le vin, dans la proportion environ d'un quart ou d'un tiers d'eau minérale pour trois quarts de vin pur ou déjà coupé d'eau ordinaire. La décomposition qui s'opère, au moment du mélange de l'eau de Vichy avec le vin, n'a rien de contraire à son action. La partie acide du vin déplace avec effervescence l'acide carbonique du bicarbonate de soude et produit du tartrate

(1) Voir, pour plus amples renseignements, les ouvrages publiés à Vichy par MM. les docteurs Aud'houi, Barudel, Champagnat, Chôpart, Dubois, Durand (de Lunel), Durand-Fardel, Gaudin, Pupier, Sénac et Willemin.

double de potasse et de soude, qui, dans l'économie, se convertit en bicarbonate de potasse et de soude.

En été, il faut boire l'eau de Vichy à la température où elle se trouve ; en hiver, il est utile souvent de la faire un peu tiédir, en mettant la bouteille au bain-marie avant de la déboucher.

Dans le cas, d'ailleurs assez rare, où l'eau de Vichy serait mal tolérée par l'estomac parce qu'elle serait trop gazeuse, il suffirait de déboucher la bouteille qui la contient, pendant quelques instants, afin de laisser dégager le gaz en excès.

Pour assurer la conservation des eaux de Vichy, même de celles qui proviennent des sources froides des Célestins ou Larbaud-Saint-Yorre et Prunelle, il faut mettre les bouteilles à la cave et les coucher, sinon le bouchon se dessécherait et pourrait livrer passage au gaz acide carbonique. Cet inconvénient est moins à redouter quand le bouchon est de bonne qualité et que la capsule est solidement fixée.

RÉGIME ALIMENTAIRE

Pendant le traitement par les eaux de Vichy, soit à Vichy même ou à domicile, le régime alimentaire doit être subordonné aux phases de la maladie et aux besoins de l'organisme. C'est au médecin qu'il appartient de l'indiquer ; lui seul est à même d'apprécier ce qu'il convient de faire à cet égard.

DANGER DES EAUX ARTIFICIELLES

ET NOTAMMENT DE CELLES DE VICHY.

« Allez aux sources naturelles, dit M. Bourdon ;
» la Chimie de la nature vaut mieux que celle du
» laboratoire.

» Je ne saurais trop blâmer l'emploi de l'eau de
» Vichy artificielle qui ne peut, en aucun cas, rem-
» placer celle qui provient de sources naturelles.
» Qualifier d'eau minérale de Vichy le produit
» d'une simple dissolution de bicarbonate de soude,
» c'est commettre un abus de langage aussi cho-
» quant que de donner le nom de vin à un mélange
» d'alcool, de crème de tartre et de sels terreux,
» que ce liquide fournit à l'analyse.

» Les eaux minérales artificielles, même les
» mieux fabriquées, ne sont, au point de vue de
» l'analyse chimique et de l'action médicale, qu'une
» contrefaçon infidèle et grossière des sources
» naturelles dont elles ont usurpé le nom. Elles ont
» le double inconvénient de ne remplir en aucune
» manière le but du médecin qui les prescrit et,
» par suite, de jeter une sorte de défaveur sur les
» eaux naturelles. En effet, quand vous voulez
» envoyer un malade prendre ces eaux à la source
» elle-même, souvent il vous objecte qu'il a déjà
» fait usage des *eaux factices* et qu'il n'en a retiré
» aucun soulagement ; comme s'il existait la
» moindre analogie, la moindre comparaison, entre
» ces eaux soi-disant minérales, qui sortent des

» officines, et celles que la nature a fait jaillir elle-même de ses merveilleux laboratoires.

» L'eau artificielle agit comme simple dissolution alcaline ou gazeuse, et n'a aucun rapport avec l'eau naturelle. » (1).

Ainsi, les eaux artificielles ne méritent même pas la dénomination d'eaux minérales et ne peuvent jamais être substituées aux eaux naturelles. Tous les hommes qui s'occupent de la santé publique constatent la fréquence toujours croissante de l'affection de l'appareil digestif, et parmi les causes les plus fréquentes et actives de ce désordre, on place, à juste titre, l'usage des eaux artificielles. Leur action irritante et dangereuse s'explique très facilement par les différents ingrédients qui servent à composer les eaux artificielles; aussi, pour les habitants des villes et des endroits où l'eau est malsaine, on ne saurait trop recommander l'usage des eaux naturelles médicales ou de table de préférence à toutes eaux artificielles.

LES EAUX POTABLES A VICHY

Pendant longtemps, Vichy, si riche en eaux minérales, n'avait pour ainsi dire pas d'eaux potables. Quelques rares fontaines alimentées par les sources plus ou moins calcaires des environs,

(1) *Guide aux Eaux minérales*, du docteur C. JAMES, 7^e édition, chez Victor Masson et fils, place de l'École de Médecine.

des puits dont l'eau était minéralisée et quelquefois même *animalisée*: telles étaient ses ressources en ce genre. Cet inconvénient, dont la gravité ne pouvait échapper à personne, fut signalée en pleine Académie et, dans un but des plus louables, par un des hygiénistes les plus considérables de notre époque, l'honorable docteur Devergie.

Aussi, quand le chef de l'Etat voulut bien s'occuper de notre pays, il pensa que la première chose à faire était de pourvoir la métropole des établissements thermaux de France d'une bonne eau alimentaire. Sous la haute direction de M. l'Ingénieur Radoult de Lafosse, dont le nom restera attaché à tous les embellissements de Vichy, une prise d'eau fut pratiquée dans le lit de l'Allier; élevée au moyen d'une pompe à feu, cette eau est refoulée dans un réservoir situé sur la côte des Garets, au sud de la villa Bulot, et de là elle est ramenée sur tous les points de la Ville, et jusqu'au deuxième étage des hôtels les plus élevés, au moyen d'une canalisation savamment et solidement établie. Cette eau est d'excellente qualité: il suffit de laisser déposer, rafraîchir et filtrer, comme cela se fait dans toutes les bonnes maisons, pour avoir la meilleure eau potable qui puisse se trouver.

ÉTABLISSEMENTS DE BAINS

Il y a à Vichy cinq établissements de bains, dont trois sont la propriété du Domaine; les deux autres viennent d'être achetés par la Compagnie fermière

de Vichy, en prévision de l'avenir, malgré les stipulations de son contrat avec l'Etat.

Le premier de ces établissements, situé en face le Parc et le Casino, au bout de la rue Montaret, est affecté aux bains de première classe. Il se compose de 100 baignoires, sans compter les cabinets pour douches de toute espèce. A l'extrémité de la grande galerie centrale, sont situés : à droite, les bains et inhalations d'acide carbonique ; à gauche, les bureaux pour la vente des cachets de bains.

Le second de ces établissements est affecté aux bains de deuxième et de troisième classe, qui sont entièrement séparés. On y entre par des côtés opposés. Il y a 180 baignoires de deuxième et 24 de troisième classe. Ce nombre est évidemment insuffisant. Ajoutez à cela l'absence d'un contrôle sérieux, et vous saurez pourquoi il est souvent difficile de se baigner à des heures convenables.

Le troisième établissement balnéaire est situé sur la place Rosalie, dans une dépendance de l'Hospice civil. Il renferme 22 baignoires, plusieurs piscines et quelques cabinets de douches. Cet établissement, que la source de l'Hôpital alimente, était depuis longtemps dans un état de délabrement complet. La Compagnie devait le reconstruire en vertu de la première convention de 1853 ; mais, sous prétexte qu'elle avait déjà dépensé plus qu'elle ne s'y était obligée, les choses en restèrent là jusqu'à la convention du 24 avril 1864. Il fut alors convenu que non seulement on reconstruirait les anciens cabinets des bains de l'Hospice, mais qu'on

ferait un nouvel établissement de bains, pareillement alimenté avec l'eau de la même source, dans la portion du Parc qui fait face à l'hôtel des Ambassadeurs. Tout cela devait être achevé au mois de mai 1867. Sous des prétextes divers, la Compagnie, d'accord avec les bureaux du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, a pu ajourner ces travaux jusqu'à présent, malgré les réclamations réitérées du Conseil général de l'Allier et le renvoi aux deux Ministères de la pétition du Conseil municipal de Vichy, ordonné par le Corps législatif dans sa séance du 9 juillet 1870.

Cet établissement, qui devait permettre de donner 300 bains de plus par jour (1), devait consister, dit-on, dans la reconstruction actuellement achevée des cabinets de l'Hospice ; il paraît que le nombre de bains disponibles chaque jour n'est pas augmenté. C'est ainsi que la Compagnie entend exécuter les charges qui lui sont imposées, quand même ces charges pourraient être pour elle une occasion de nouveaux bénéfices. L'Administration actuelle ne saurait admettre cette interprétation, sans s'exposer à de très légitimes critiques.

Pour plus de clarté, il n'y a qu'à transcrire ici un extrait du cahier des charges annexé à la loi de concession du 29 avril 1864 qui ne peut être modifié que par une loi nouvelle :

« ARTICLE 1^{er}. — La Compagnie s'engage à construire, sur des plans préalablement approuvés par M. le Minis-

(1) Voir le compte-rendu de la séance du 9 juillet 1870, du Corps législatif.

» tre, le bain dit de l'Hôpital, dans la partie de l'ancien
» Parc, bordée d'un côté par la rue du Casino, d'un autre
» côté par la Grande Allée, et y amener à ses frais la
» source de l'Hôpital. Le nombre des baignoires à placer
» dans l'établissement, ainsi reconstruit, devra être de
» 30 au moins.

» Les travaux déterminés dans le paragraphe ci-dessus
» devront être achevés dans le délai de trois ans au plus.

» ARTICLE 4. — Dès que le nouveau bain de l'Hôpital
» aura été construit dans l'emplacement indiqué, la Com-
» pagnie installera le service des indigents dans l'Établis-
» sement actuel de l'Hôpital et y amènera l'eau minérale
» nécessaire à ce service. »

Que si, pour un motif quelconque : l'insuffisance
de l'eau minérale disponible, par exemple, l'Etat
et ses fermiers ne veulent ou ne peuvent construire
ce nouvel établissement balnéaire si nécessaire à
Vichy, où le nombre des baigneurs va toujours en
augmentant, pourquoi empêchent-ils, par tous les
moyens imaginables, l'industrie privée de combler
cette lacune ? N'est-ce pas sacrifier l'intérêt général
à une petite question de boutique ? et de boutique
peu productive pour l'Etat, qui ne tire presque
rien de sa propriété !



LA SOURCE PRUNELLE

A VICHY

Si l'on devait juger de l'importance d'une source
minérale par les colères que sa découverte a sou-
levées et par les moyens employés pour en empê-
cher le captage et la mise en exploitation, la source
Prunelle occuperait certainement le premier rang

parmi les sources minérales naturelles de France. L'histoire des nombreux procès auxquels elle a donné lieu devant toutes les juridictions administratives et judiciaires, sans exceptions, ne contiendrait pas dans un gros volume in-8°, pour peu qu'on y ajoute les rapports très curieux des ingénieurs des mines de la circonscription, et la correspondance administrative, notamment les *Instructions ministérielles du 12 mai 1875*.

En attendant la publication de cet ouvrage intéressant à bien des titres, il faut reconnaître, toutefois, que la *Source Prunelle* n'est pas la première venue. Au point de vue de la composition chimique, elle est, d'après les analyses qui ont été faites à l'École nationale des Mines et à l'Académie de Médecine, la plus riche en bicarbonate de soude de toutes les sources minérales naturelles de Vichy; elle en contient, en effet, 5,295, tandis que les *Célestins* n'en renferment que 5,107; l'*Hôpital*, 5,020; *Lucas*, 5,004 et la *Grande-Grille*, 4,883.

La température de la source *Prunelle* est aussi de beaucoup inférieure à celle de l'*Hôpital* et de la *Grande-Grille*, sa voisine, ce qui la rend préférable pour la consommation à domicile, dans tous les cas où l'eau de Vichy est nécessaire. Mais c'est au point de vue de son rendement, c'est-à-dire de la quantité d'eau minérale qu'elle peut fournir chaque jour, que la source *Prunelle* est remarquable; elle est, en effet, la plus abondante de toutes les sources minérales naturelles et artésiennes du bassin de Vichy après le *Puits-Carré* et la source *Lucas*. Cette puissance, que les expériences officielles du 14 mars 1874 et du 10 au 17 janvier 1875 avaient révélée, a été la cause principale de cette guerre acharnée qui a

été faite sans trêve ni merci au propriétaire de la source Prunelle pendant cinq ou six ans.

La Source Prunelle est située au coin de la rue Montaret et de la place Lucas, en face l'Hôpital militaire à Vichy ; c'est une des sept sources minérales naturelles de la localité : Grande-Grille, Hôpital, Célestins, Lucas, Chomel, Prunelle et Saint-Yorre ; les autres sont des puits artésiens résultant de sondages, dont la profondeur varie de 70 à 150 mètres, comme Lardy, Parc, Mesdames, Hauterive.

Cette source existe de temps immémorial, ainsi que l'attestent les vestiges d'un ancien captage, trouvés en creusant la cave de la maison où elle a été à nouveau et définitivement captée en novembre 1873. Les renseignements fournis au Ministère du Commerce en 1847, dans un Rapport Officiel, par le célèbre Prunelle, alors Médecin-Inspecteur de l'Etablissement de Vichy, ne sauraient, d'ailleurs, laisser subsister le moindre doute à cet égard. Il paraît même certain que des fouilles plus profondes ont été faites sur la petite place voisine, et ont amené la découverte de ce qu'on avait appelé les sources des Acaïas et Lucas, aujourd'hui réunies et confondues sous ce dernier nom, sans avoir été jamais captées, c'est-à-dire isolés des eaux douces ambiantes.

A la suite des tentatives infructueuses de captage dont elle avait été l'objet en 1855, la Source Lucas avait été comme abandonnée ; la buvette avait été supprimée. Il n'a fallu rien moins qu'une pétition du Conseil municipal au Corps législatif pour obliger la Compagnie fermière à la rétablir. L'ardeur avec laquelle les agents de cette Compagnie défendaient cette Source, il y a quelques années, contre un péril imaginaire qui n'eût pas justifié leurs prétentions,

s'il eût été réel, repose uniquement sur la crainte d'une concurrence des plus sérieuses dont les baigneurs de Vichy seront les premiers à profiter. Les expériences faites par MM. les Ingénieurs des Mines, le 19 mars 1874 et du 11 au 17 janvier 1875, ont démontré aussi clairement que possible que la Source Prunelle a une existence propre, tout à fait indépendante de la Source Lucas. Il résulte, en effet, de ces expériences :

1^o Que la Source Prunelle, distante de la Source Lucas de deux à trois mètres seulement, a une température de 21^o, tandis que celle de la source Lucas est de 29^o;

2^o Que le niveau de la Source Lucas est de 55 centimètres au-dessus de celui de la source Prunelle;

3^o Que la profondeur de la Source Prunelle étant de 10^m48 et celle de la Source Lucas de 12^m38, celle-ci a pu être tenue à sec pendant six jours et six nuits consécutifs, sans que l'autre n'ait été tarie;

4^o Et, qu'enfin, la Source Prunelle ayant été épuisée à l'aide d'une pompe Letestu, manœuvrée pendant six heures par seize hommes, a repris son niveau dès que la pompe a cessé de fonctionner, la Source Lucas était toujours maintenue rigoureusement à sec.

Ajoutons que, d'après les Analyses faites à l'École des Mines et à l'Académie de Médecine, la composition de ces deux sources présente des différences notables.

Après des expériences si concluantes, le Ministère du Commerce n'hésita plus à soumettre, conformément à l'art 17 du décret du Directoire du 21 floréal an VII, l'eau de la Source Prunelle à l'examen de l'Académie de Médecine qui répondit à sa demande

par le rapport ci-dessus transcrit. Mais, comme si ce rapport eut été prévu, les protecteurs de la Compagnie fermière, dans les Bureaux du Ministère, profitèrent d'un changement de Ministre pour remettre tout en cause, en supprimant du dossier les documents qui les gênaient, et en provoquant la *destruction de vive force de la Source Prunelle*. Cette tentative criminelle vint échouer honteusement devant la résistance légale que le propriétaire de la Source Prunelle opposa résolûment aux mercenaires de la Compagnie de Vichy. Il a fallu un Décret rendu en Conseil d'Etat pour contraindre le Ministre du Commerce à autoriser, enfin, l'exploitation de la Source Prunelle. Ce Décret du 6 décembre 1878 constate que ce haut fonctionnaire avait agi dans l'*intérêt privé de l'Etat* et non dans l'*intérêt public*.

La Source Prunelle est, de toutes les Sources minérales naturelles de Vichy, *la plus riche en bicarbonate de soude*: elle en contient 5,295, tandis que celle des Célestins n'en renferme que 5,017; l'Hôpital, 5,029; Lucas, 5,004; et la Grande-Grille, 4,833. Sa température est aussi de beaucoup inférieure à celle de ces trois dernières Sources; il en résulte *une grande supériorité pour la consommation à domicile*.

La Source Prunelle, si précieuse à tant de titres, renferme une certaine quantité d'hydrogène sulfuré. En boisson comme en bains, à Vichy même, elle est appelée à rendre de grands services dans tous les cas où, avec une *maladie du foie, de l'estomac ou des reins*, il y aura des *complications* du côté de la *peau* ou des *voies respiratoires*.

Déjà l'attention du Corps médical de la Station thermale de Vichy s'est portée sur cette Source, et nos Médecins les plus distingués ont compris tout le

parti qu'on en pouvait tirer, dans l'intérêt des malades confiés à leurs soins éclairés et consciencieux.

CHEMIN DE FER DE VICHY A THIERS

Cette ligne, tant réclamée par les habitants de Vichy, de Thiers et de tout le Midi, est en exploitation depuis l'année 1881.

La première station en quittant Vichy, à 14 minutes de la puissante métropole balnéaire, c'est la station de Saint-Yorre: on y arrive en parcourant la vallée de l'Allier, en longeant les coteaux plantés de vignes d'Abrest, en face d'Hauterive; et, sur une étendue de plus de 800 mètres, le parc de 14 hectares de l'Etablissement thermal de Saint-Yorre, fondé en 1854, par M. N. Larbaud-Saint-Yorre, qui est devenu la maison de campagne des baigneurs de Vichy. Ils y trouveront de frais ombrages, des promenades charmantes à travers des massifs d'arbres et de gazon, et du haut des deux collines qui dominant l'Allier, des points de vue ravissants; et comme attrait principal les *sources minérales naturelles* les plus froides, et par conséquent les plus gazeuses de tout le bassin de Vichy. (Voir, pour plus de détails, pages 13, 14, 15 et 16).

On arrive au parc de l'Etablissement par un large chemin communal, qui a été déclaré d'utilité publique, et suit la voie ferrée sur une longueur de 350 mètres environ.

De très beaux arbres ont été plantés de chaque côté pour l'agrément des étrangers qui viennent visiter les sources. Cette plantation a eu le privilège de déplaire aux ennemis de la prospérité de Saint-Yorre qui l'ont fait dénoncer sans succès à tous les pouvoirs publics *par les mercenaires à leur solde*. (Voir les Annales du Conseil général de 1882).

« En vertu du Règlement du service intérieur, approuvé par M. le Préfet de l'Allier, le 29 septembre 1858 (art. 1^{er}), les portes du parc et des sources sont ouvertes au public de six heures du matin à huit heures du soir, pendant l'été, et de huit heures du matin à quatre heures du soir pendant l'hiver. L'usage de l'eau à la source est gratuit »

Le développement que prend d'année en année l'exportation des eaux des *Sources Saint-Yorre*, qui sont la propriété exclusive de M. N. Larbaud-Saint-Yorre, pharmacien à Vichy (1), a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments qui, avec le parc et tous ses accessoires, forment un ensemble aussi remarquable sous le rapport de l'importance commerciale qu'au point de vue de

(1) **AVIS IMPORTANT.** — Le Public est prié, dans son intérêt, de vouloir bien distinguer entre la *Source Minérale Naturelle Saint-Yorre*, propriété de M. N. LARBAUD-SAINT-YORRE, Pharmacien de 1^{re} classe à Vichy, exploitée depuis 1854, avec le plus grand succès, et les divers forages qui ont été pratiqués récemment, sous des noms différents, sur le territoire de la commune de Saint-Yorre et ses environs.

la beauté du site et des agréments qu'il offrira aux visiteurs. Le chiffre des bouteilles expédiées dépasse déjà 1,400,000 par année.

CULTES

Culte catholique.

Eglise Saint-Blaise. — M. Paul CROUZIER, curé doyen.

Située dans le vieux Vichy, cette église, qui dépendait du château de Louis XI, n'a rien de remarquable en tant qu'architecture; de larges dalles usées en recouvrent le sol, et son aspect n'est point monumental.

Eglise Saint-Louis. — M. HOUSSIN, de la congrégation des Lazaristes, curé.

Cet édifice a été construit, entre la rue de Nîmes et le boulevard de la Gare, en 1862 et 1863.

Chapelle de l'Hôpital. — Au Nouvel Hôpital, derrière la Gare.

Chapelle des Franciscaines. — Rue de la Chaume.

Culte protestant. — Temple, place du Marché.

Pasteur : M. GAMUS.

Le temple protestant se compose d'une seule nef à la voûte ogivale, soutenue par deux colonnes de style roman. Il est de construction récente.

Culte Israélite.

Oratoire. — Boulevard de l'Hôtel-de-Ville.

HOSPICE CIVIL ET THERMAL DE VICHY

Il fut fondé, à la fin du XVII^e siècle, par lettres-patentes de Louis XIV. Il vient d'être transféré et agrandi, à l'est de Vichy (au lieu dit Croix des Renards), dans des proportions qui en font un établissement remarquable et très intéressant à visiter; il se divise en Hôpital civil et en Hôpital thermal.

Son principal revenu provient de la redevance de 5 centimes par bouteille d'eau minérale exportée, que la Compagnie fermière est tenue de payer.

Un grand procès est depuis longtemps pendant entre les administrateurs de l'Hospice et la Compagnie fermière, qui refuse de payer les cinq centimes par bouteille d'eau expédiée de la nouvelle source des Célestins. Or, la Compagnie fermière a d'autant plus mauvaise grâce à agir ainsi que cette nouvelle source des Célestins, pour laquelle *elle ne paye pas de fermage*, lui rapporte plusieurs millions.

Le **Service médical** de l'Hôpital thermal est fait par tous les Médecins de Vichy, à tour de rôle et par ancienneté de séjour.

Personnel médical de l'Hôpital civil

MM. CHAMPAGNAT, *médecin en chef*.

NICOLAS, *Médecin*.

THERRE, *Accoucheur*.

M. PONCET (O. ✱), *Chirurgien*.

HOPITAL MILITAIRE THERMAL

Cet établissement, situé, rue Lucas, en face de la Source Prunelle, a été créé en 1847. Il a reçu, depuis 1852, de très grands développements. Un établissement balnéaire complet avec piscines, baignoires, douches et bains de vapeur, a été construit; il est alimenté par l'eau minérale accordée pour cet usage par la loi du 18 juin 1853. Plus heureux que les malades civils, les malades militaires prennent leurs bains à domicile sans dérangement.

L'hôpital militaire de Vichy n'est hôpital que de nom. C'est un vaste hôtel, entre cour et jardin, où tous les besoins ont été prévus et où le confortable se rencontre partout.

La saison commence le 14 mai et finit le 15 septembre; elle est divisée en cinq saisons de 20 jours, ce qui permet de traiter, chaque année, 600 officiers et 240 sous-officiers et soldats.

Il est, depuis longtemps, question de rendre cet hôpital permanent.

Personnel de l'Hôpital militaire thermal.

MM.

LENOIR (O. *), médecin principal de 2^e cl., médecin-chef.

EICHINGER (*), médecin-major de 1^{re} classe.

DEFOS DU RAU (*), — —

FRANCK (*), — —

CROUX, médecin-aide-major de 1^{re} classe.

DOUBLET, — —

MM.

ROMAN (*), pharmacien-major de 1^{re} classe.

COLIN, pharmacien-major de 2^e classe.

MOYZEN (*), officier d'administ. de 1^{re} classe, comptable.

FROMENTIN, officier d'administration adjoint de 1^{re} classe.

ROBERT, — — —

PARAT, officier d'administration adjoint de 2^e classe.

Service de l'Intendance

TAUZIA DE LESPIN, adjoint à l'Intendance militaire.

CASINO DE VICHY

Le développement que prit Vichy, à la suite de l'ouverture du chemin de fer et des embellissements de la Ville, rendit insuffisants les salons de l'Etablissement thermal. Au lieu de les agrandir, l'Administration préféra s'entendre avec la Compagnie fermière pour la construction d'un Casino. A cet effet, une convention passée entre cette Compagnie et M. Rouher, Ministre du Commerce et des Travaux publics, le 29 avril 1862, a été soumise au Corps législatif. Cette convention, qui sacrifiait les intérêts de Vichy à ceux de la Compagnie, avait été amendée par la Commission, d'accord avec le Conseil d'Etat, et l'article 10, qui concédait à la Compagnie le droit de construire des chalets et des boutiques dans les nouveaux parcs, en avait fort heureusement disparu. Reste l'augmentation du prix des bains comme compensation de la construction du Casino et du qua-

trième établissement balnéaire qui devrait être construit depuis 1867.

On espérait qu'à la suite des plaintes portées à la tribune de la Chambre des députés par la Commission du budget, en 1876, la situation allait changer et que la Compagnie allait être enfin obligée d'exécuter son contrat et de renoncer à tous ses empiétements, si préjudiciables à l'intérêt général. Mais, grâce aux habiles protecteurs qu'ils possèdent au Ministère du Commerce et des Travaux publics, MM. Denière et consorts ont trouvé moyen de parer le coup qui les menaçait, et ils sont aujourd'hui plus puissants que jamais.

Contrairement à la loi de concession, le Casino s'élève dans l'axe de la grande allée du parc, sur l'emplacement de l'ancien bassin. Un square, entouré de grilles, s'étend en rond-point devant le bâtiment, en face du grand établissement de bains. Le Casino comprend une salle de bal, dite *Salon des Fêtes*, des salons de lecture, de conversation, de jeux, de billard, et enfin une magnifique salle de spectacle pouvant contenir mille personnes environ. On y donne chaque soir des représentations dramatiques et lyriques, comédies, vaudevilles, opérettes et concerts.

Pendant le mois de juillet, la salle du Théâtre peut contenir à peine les abonnés, sans parler de ceux qui, une fois par hasard, voudraient assister à une représentation extraordinaire.

Règlement intérieur du Casino.

(Arrêté préfectoral du 12 mai 1875.)

Art. 1^{er}. — Le Casino est ouvert du 15 mai au 1^{er} octobre. Toutefois, les salons des dames et de billards demeureront à la disposition du public abonné jusqu'au 15 octobre, moyennant une redevance supplémentaire de 50 centimes par jour ou de 5 fr. pour la quinzaine.

Le théâtre est ouvert du 15 mai au 30 septembre.

Art. 2. — L'abonnement au Casino ou au théâtre est d'un mois. On n'est admis à l'abonnement que sur la présentation d'une personne honorablement connue.

Art. 3. — L'abonnement au Casino donne droit :

1^o A l'entrée libre dans les salles de jeu, de billard, de lecture, de bal, dans la véranda et dans le jardin réservé ;

2^o A l'entrée aux bals et aux concerts de la salle des fêtes ;

3^o A l'usage gratuit des chaises dans le Parc, dans les Célestins et les promenades appartenant à la Compagnie.

Art. 4. — Il y a quatre fois par semaine, dans la salle des fêtes du Casino, de 8 heures à 10 heures du soir, ou bal ou musique.

Art. 5. — La Compagnie se réserve, une fois par semaine, l'usage de la salle de bal et de ses dépendances. Ce jour-là, qui devra être annoncé 48 heures à l'avance, l'entrée n'appartient pas aux abonnés. Le prix en sera spécialement fixé par la Compagnie.

Art. 6. — Les prix sont fixés de la manière suivante ;

Abonnement par personne.....	25 f. »
Abonnement d'un enfant au-dessous de 15 ans.....	10 »
Entrée pour un jour, même les jours de bal ou de concert.....	2 »

Art. 7. — Les salons de jeu, de lecture, la salle des fêtes, le salon des dames et la salle de billard sont à la disposition des abonnés à partir de 7 h. du matin. En tous cas, ces salons ne pourront être fermés qu'un quart d'heure après la fin du spectacle. Ils resteront ouverts jusqu'à 10 heures 1/2 du 15 septembre au 1^{er} octobre.

Art. 8. — Il est interdit de fumer dans le salon de lecture, la salle des fêtes et pendant les concerts sous la véranda.

Art. 9. — Dans la salle de lecture, il est mis à la disposition des abonnés des journaux politiques, littéraires et revues en quantité suffisante.

Art. 10. — Les Jeux autorisés sont ceux connus sous le nom de jeux de société, tels que le piquet, l'écarté, l'impériale, le whist, les douze points, le boston, le bezigue, le trictrac, le domino, les échecs et le billard.

Art. 11. — Les prix sont tarifés ainsi :

Le whist.....	5 f. »
Le piquet en tête-à-tête.....	3 »
Le piquet ou écarté (la passe).....	2 »
Le billard, au jour, l'heure.....	1 50
Le billard, à la lumière, l'heure.....	2 50
Les dominos, le trictrac, les échecs, la séance	1 »

Art. 12. — Le changement des cartes est obligatoire toutes les heures.

Théâtre.

Art. 13. — L'entrée ou l'abonnement au théâtre est distincte de l'entrée ou de l'abonnement au Casino.

Art. 14. — Il est interdit de fumer dans la salle de spectacle.

Art. 15. — Les prix, les jours de représentation ordinaires, sont fixés de la manière suivante :

Prix d'entrée avec stalle numérotée à.....	4 f. »
— pour une loge de 4 places....	16 »
Abonnement au théâtre pour une personne, avec stalle numérotée.....	45 »
Entrée cumulée d'un jour pour le Casino et théâtre.....	5 »
Abonnement cumulé au théâtre et au Casino pour une personne.....	60 »
Abonnement de famille, comprenant le mari et la femme, ou l'un des deux avec un enfant.....	100 »

Art. 16. — Les représentations extraordinaires, c'est-à-dire celles dans lesquelles paraîtront des artistes étrangers à la troupe habituelle, doivent être annoncées deux jours à l'avance. Les affiches et programmes indiqueront les prix spéciaux des places.

La Compagnie se réserve l'usage de la salle de spectacle une fois par semaine. Pour ces jours réservés, qui devront être annoncés 48 heures à l'avance, par des affiches indiquant les prix d'entrée, les abonnements seront généralement suspendus.

Cartes d'abonnement.

Art. 17. — Les cartes d'abonnement pour le Casino sont personnelles. Elles sont nominatives, signées par le titulaire. Elles doivent être portées ostensiblement et représentées à toutes demandes des agents de la Compagnie. Elles ne peuvent être ni prêtées, ni cédées, ni vendues.

Les cartes d'abonnement pour le théâtre sont éga-

lement personnelles et nominatives. Toutefois, les titulaires de places ou de loges peuvent en disposer en faveur de personnes honorables, pourvu qu'ils en préviennent la Compagnie avant 5 heures du soir, et payent un supplément égal à la moitié du prix de la place, soit 2 fr. Si le titulaire de la place a quitté Vichy sans avoir usé de la faculté indiquée ci-dessus, la Compagnie pourra disposer de sa place à partir de 5 heures du soir.

S'il était fait usage d'une carte d'abonnement périmée, ou si toute autre personne que le titulaire en faisait usage en dehors du cas prévu par le paragraphe précédent, le porteur devra payer en raison des prix fixés aux articles 6 et 15, et la carte serait retirée, sans préjudice des poursuites à exercer contre le contrevenant.

Art. 18. — Les salons du Casino et la salle du théâtre doivent être fermés à 11 heures du soir ou au plus tard à minuit.

Le touriste qui ne passerait que 24 h. à Vichy peut, moyennant 5 fr., jouir de tous les avantages réservés aux personnes abonnées, théâtre compris (les jours de représentations extraordinaires exceptés).

LE CASINO MUNICIPAL A VICHY

L'insuffisance notoire du Casino, construit en 1864 par la Compagnie fermière de Vichy, et le refus de cette Compagnie de l'agrandir et de le mettre en rapport avec les développements qu'a pris notre cité thermale depuis cette époque (1), ont

(1) La Compagnie Fermière a d'autant plus mauvaise grâce d'agir ainsi, qu'elle paie 100,000 francs de ferme à l'Etat, ce qui lui rapporte près de 4 millions : les actions, émises à 500 francs, valent aujourd'hui 4,500 francs et produisent chacune 250 à 270 francs par an.

mis la Municipalité dans l'obligation de pourvoir à ce besoin impérieux. Elle a acquis les vastes terrains laissés libres, au centre de Vichy, par le déplacement de l'Hôpital civil et thermal.

Tout le monde ne peut qu'approuver ce projet et féliciter les représentants de la Ville d'avoir si bien compris la mission qui leur a été confiée par les électeurs. Qu'ils se mettent donc résolument à l'œuvre, et les capitaux ne leur manqueront pas, pourvu qu'ils sachent opérer en dehors des industriels qui ne sont venus à Vichy que pour s'enrichir aux dépens de l'Etat, des habitants de Vichy et de leurs hôtes.

LISTE ET ADRESSES
DES

MÉDECINS CONSULTANTS A VICHY

PENDANT LA SAISON

(Cette Liste n'a rien d'officiel, et nous n'en garantissons point l'exactitude).

MM.

- AUDHOU, médecin de l'hôpital de la Pitié et du Ministère des Affaires étrangères à Paris, *rue Alquié, Maisons Anglaises, 4.*
- AUGER père, 4, *place de la Source de l'Hôpital.*
- AURILLAC, *, pavillon du passage Noyer, *place Rosatié.*
- BEAUME, ☉, *rue de l'Etablissement prolongée.*
- BIERNAWSKI, *rue Lucas, villa Varsovie, au coin de la rue de l'Intendance.*
- BERTHOMIER, *avenue Victoria.*
- BIGNON, *boulevard National, chalet des Roses.*

- BUFFARD, 11, *rue de Paris* (ancien cabinet Barudel).
CARLES, Villa Henry, *rue de la Compagnie*.
CHAMPAGNAT, Médecin en chef de l'Hôpital civil, *place de l'Hôtel-de-Ville*.
CHARNAUX, *rue Alquié*, Maisons Anglaises, 7.
CHOPARD, *rue de Nîmes*, 44.
COHADON, villa Albert, *avenue des Cygnes*.
COIGNARD, *, chalet de Turenne, *rue Alquié*.
CORMACK (Ch.), villa Faubert, *rue Alquié*.
CORNILLON, villa Coquatrix, *rue de la Chaumè*.
CYR, *rue Prunelle*, n° 1, en face la rue du Parc.
DUFOURT, villa Périer, *rue Alquié*.
DURAND-FARDEL, *, en face la source du Parc, *r. du Parc*.
DUROSIER, villa des Marronniers, *rue de Nîmes*, place du Château-d'Eau.
FAUCHER, *boulevard des Célestins*, 24, villa des Perles.
FOURNIER (Hilaire), *rue Alquié*, 6, Maisons Anglaises.
FREMONT, *rue de Nîmes* 38, près l'Eglise St-Louis.
GLENARD, *avenue Victoria*, chalet Prin.
HALBRON, *, villa Félix, 8, *rue Alquié*.
JACQUEMART, villa Faust, *rue Lucas*.
JARDET, villa d'Alsace, *boulevard National*.
LAGRANGE (Fernand), de Limoges, *avenue de la Gare*.
LALAUBIE (H. de) *, chalet Clermont-Tonnerre.
LAMALLERÉE (de), villa Jouannet.
LEJEUNE, *r. de l'Etablissement prolongée* (Hydrothérapie).
LENOIR (O. *), Médecin-principal, Médecin chef de l'Hôpital militaire.
MERLE, *place Rosalie*.
MILLET-LACOMBE, *rue de Nîmes*, 18.
MOROT, *place de l'Hôtel-de-Ville*.
NAVAULT, *rue Lucas*, 24.
NICOLAS, *rue de Nîmes*.
NIVIÈRE (G.), *boulevard National*.
PASSAQUAY, angle *rue Montaret* et *rue Cunin-Fridaine*.

- PEYRAUD (H.), *rue du Pontillard*.
PONCET (F.), O. ✱, 1, *rue Desbrest*.
PUISTIENNE (Léonce), *rue de Nîmes*.
PUPIER (Z.), villa Strauss, en face le kiosque de la musique.
REIGNIER (A.), *place Rosalie*, Passage Sandrier.
SÉNAC, *rue du Parc*, en face le kiosque de musique.
SOULIGOUX, ✱, *boulevard National*, villa Thérapia.
STOESS (maladies de la bouche et des dents), 18 r. Sornin.
THERRE, *rue du Pont*, maison Régnier.
VEILLON, ✱, ex-médecin-principal de la Marine, *rue Lucas*,
maison Rambert.
VERSEPUY, *rue de Ballore* (Hydrothérapie).
VOURY, *rue Alquié*.
E. WILLEMIN, *boulevard National*.

Chirurgien-Dentiste.

- POTHIER (E.), *rue de Nîmes*.



BIBLIOGRAPHIE LOCALE

En vente chez tous les libraires.

- AUDHOUI (V.) — *Vichy et son avenir*, in 8, Paris 1884. 2 f. »
Discours sur la station médicinale de Vichy,
prononcé à l'hôpital de la Pitié, à la clôture
du cours de clinique des maladies de l'esto-
mac, in-8. Paris 1885 " »
AURILLAC. — *Altérations des urines dans l'albumi-
nurie et le diabète, et leurs modifications
par les eaux de Vichy*..... 1 " »
BARUDEL. — *Recherches cliniques sur la goutte et
la gravelle*, in-12..... 2 " »
BLANCHET. — *Diabète sucré*..... 2 " »
Maladies du foie..... 2 " »
Maladies de l'estomac..... 2 " »

CHAMPAGNAT. — <i>Traitement des maladies des voies urinaires par les eaux de Vichy</i>	2 "
CHOPARD. — <i>Du foie et traitement du diabète par les eaux de Vichy</i> , in-12.....	1 50
CORMACK. — <i>The minerals Waters of Vichy</i>	" "
CORNILLON. — <i>De la contracture uréthrale dans les rétrécissements péniens</i> , in-8°.....	1 "
DURANT-FARDEL. — <i>Lettres médicales sur Vichy</i> , in-12.....	2 "
<i>Traité thérapeutique des eaux minérales de France et de l'étranger</i> , in-8°.....	8 "
<i>Traité du diabète</i> , in-18.....	5 "
FAUCHER (H.) — <i>Du lavage de l'estomac</i>	" "
GAUDIN. — <i>Vichy au point de vue de l'hygiène et du traitement, ou notes médicales mises à la portée des gens du monde</i>	2 "
<i>Le Vichy chez soi de la C^{le} Fermière</i>	1 25
LALAUBIE (H. de) (*). — <i>Etude critique de la cachexie alcaline, de l'individualité thérapeutique des eaux de Vichy; leur action sur le processus hémotrophique</i>	" "
NICOLAS. — <i>De l'utilité des eaux minérales de Vichy dans certaines affections du cœur</i> , in-8°.....	4 "
PUPIER (Z.) — <i>Noïce sur la source Lucas</i>	3 50
ROTUREAU (A.) — <i>Des principales eaux minérales de l'Europe</i>	9 "
SÉNAC. — <i>Vichy et le traitement thermal</i>	1 "
<i>Du traitement des coliques hépatiques, précédé de remarques sur les causes, les symptômes et la nature de cette affection</i> , in 8.....	5 "
SOULIGOUX. — <i>De la durée du traitement thermal à Vichy</i> , in-8.....	1 "
<i>Du diagnostic des maladies soignées à Vichy</i> , in-8, 325 pages.....	5 "
WILLEMIN. — <i>De l'emploi des eaux de Vichy dans les maladies de l'utérus</i> , in-8.....	3 50
<i>Des coliques hépatiques et de leur traitement par les eaux de Vichy</i> , in-8.....	3 50

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie de Vichy.

Les bureaux sont ouverts de 9 h. du matin à 4. du soir.

- M. Georges DURIN, maire ;
- MM. J. DUMAS et JURY, adjoints ;
- M. SAUVAGE, secrétaire ;
- M. VIGIER, chef de bureau de l'Etat civil ;
- M. GRIMAUD, architecte voyer.

Commissaire du Gouvernement près l'Établissement de l'Etat.

M. FONDIN, commissaire du Gouvernement
Rue Lucas, en face la Grande-Grille.

Les Bureaux sont ouverts de 9 h. du matin à 3 h. du soir. — Service de la gratuité ; renseignements administratifs ; plaintes concernant l'inexécution du cahier des charges par les Agents de la Compagnie fermière.

Commissariat de Police.

Bureau à la Mairie, en entrant à droite.

M. CHARREYRE, commissaire de police.

Gendarmerie.

M. BERNARD (J.-B.), Médaillé militaire, Maréchal des logis, rue de Paris.

Percepteur.

M. PATROGNET, rue Pétilliat.

Notaire.

M. DUBOST, rue de Paris.

Consulats.

*Vice-Consulat d'Espagne. — Vice-Consulat de Portugal.
Vice-Consulat de Russie.*

M. Cl. BONNARD, vice-consul, C. ✠ O. ✠ ✠ ✠ ✠.

Les certificats d'origine pour les marchandises expédiées en Espagne, en Portugal et en Russie sont visés gratuitement.

L'industrie et le commerce français sont intéressés à user de cette facilité.

Les bureaux des vice-consulats sont ouverts de midi à 5 heures.

Consulat de la République des Etats-Unis de Vénézuëla.

M. Emile POTHIER, consul, O. ✠ C. ✠ M. O.

Architectes à Vichy.

MM. BEUPARLANT, rue de Paris.

COSTA, rue Sornin.

DÉCORET, avenue de la Gare.

PELISSE, rue de Ballore.

PERCILLY, rue de Nîmes.

SARDIN, avenue de la Gare.

VIANNE (*), villa Honoré, rue Roovert.

Banques.

Banque de Vichy. — H. COLOMBIER et PÉTILLIAT. — Escompte et recouvrements, Change de monnaies étrangères.

Comptoir d'Escompte de Vichy. — Cl. BONNARD, banquier, rue Sornin. — Vice-consul d'Espagne, de Portugal et de Russie; correspondant de la Compagnie de Suez. — Paiement de Coupons, Chèques, Lettres de Crédit; Ordres de Bourse; Change. — Caisse ouverte de 8 h. du matin à 5 h. du soir

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES MÉDICALES

DE VICHY

Société Générale.— Rue Cunin-Gridaine, sur le Parc;
Directeur, Emile LEJEAN.

Journaux.

Le Courrier de Vichy et de St-Yorre, Pon Prunelle.

Le Petit Libéral de Cusset-Vichy, à Cusset.

L'Avenir de Vichy, rue Sornin.

Le Moniteur de l'Allier, rue Sornin.

Le Réveil de Vichy, rue Roovert.

La Liste Officielle des Etrangers, rue Sornin.

Librairies, Cabinets de Lecture.

M. BOUGAREL, rue Sornin.

M^{me} Veuve César, passage du Casino.

M. CHANUDET, rue Sornin.

Miss ANNA, rue de Nîmes.

M. GIROUX, buraliste aux Quatre-Chemins.

M. SAULE, bibliothèque de la Gare.



SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Receveur: M. DUCREUX-LAUNAY.

Les bureaux sont ouverts de 7 heures du matin à 9 heures du soir pour la Poste, et jusqu'à 11 heures pour le Télégraphe.

Heures des distributions.

Première, à huit heures du matin.

Deuxième, à midi.

Troisième, à six heures du soir.

Voir le tableau ci-contre pour les heures de levées des boîtes et leurs directions

LEVÉE DES Boîtes en Ville	DÉSIGNATION DES ROUTES
1 ^{re} Levée 7 h. 25 matin au bureau 8 h. 25	Lyon, Genève, Lausanne, Italie, Cusset, Roanne, Saint-Etienne.
2 ^e Levée, midi au bureau 1 h. 45	Midi, ligne de Marseille, Vierzon à Périgueux, — de Lyon à Paris, — Algérie, Italie, Espagne, Egypte, — Ligne de Suez, Dijon, Lyon, Nevers, Roanne, Saint-Etienne, Lapalisse, Moulins, Saint-Germain-des-Fossés, Clermont-Ferrand.
3 ^e Levée 6 h. 1/2 soir Bureau central seulement	Bordeaux et toute la ligne, Montluçon, Limoges, Périgueux, etc.
4 ^e Levée 7 heures soir au bureau 9 h.	Toute la France et l'Etranger.
NOTA	La boîte de la gare est levée 10 minutes avant le départ de tous les trains.
—	Le départ de 3 h. 40 du soir pour Cusset ne comprend que les objets déposés dans la boîte du bureau.
—	La distribution de midi a lieu aussi le dimanche.

Boîtes aux Lettres en Ville.

Célestins — Source Lardy — Rue de la Chaume —
Château d'Eau — Croix-de-la-Mission — Rue du

Marché — Gendarmerie — Rue Sornin — Quatre-
Chemins — Etablissement Thermal — Tonkin.

Taxe des Lettres pour la France

Pour les lettres du poids de 15 grammes..... » 15
— — — de 15 à 30 grammes : » 30
— — — de 30 à 45 grammes. » 45
Et ainsi de suite, en ajoutant 15 cent. par 15 grammes
ou fraction de 15 grammes.

Taxe des Lettres entre la France et l'Etranger

(Lettre par 15 grammes)

Allemagne F D (1).	» 25	Malte F D.....	» 25
Autriche F D.....	» 25	Italie F D.....	» 25
Belgique F D.....	» 25	Pays-Bas F D.....	» 25
Danemark F D....	» 25	Portugal F D.....	» 25
Espagne F D.....	» 25	Russie F D.....	» 25
Etats-Unis, Améri- que du Nord, pa- quebots directs		Suède F D.....	» 25
O P.....	» 25	Suisse F D.....	» 25
G ^d e-Bretagne F D..	» 25	Turquie d'Europe et d'Asie F D.....	» 25
		Egypte F D.....	» 25

Tarif des Télégrammes pour la France

Dépêches pour tous départements..... » 05 le mot
— pour l'Algérie..... » 10 —
— pour la Corse..... » 05 —
Prix minimum d'une dépêche..... » 50 cent.

(1) F D signifie franco-destination ; O P signifie obligatoire jusqu'au port
d'embarquement.

MONUMENTS ET CURIOSITÉS

A VISITER A VICHY

Grand Etablissement thermal

Rue Lucas, en face la rue Montaret.

Le rez-de-chaussée est occupé par les cabinets de bains de première classe. Quatre petites cours intérieures, plantées d'arbustes et de fleurs, donnent à ces cabinets de l'air, de la lumière et de la fraîcheur. Une large galerie centrale sépare le bain des dames de celui des hommes. Dans la galerie nord se trouvent, d'un côté la Grande-Grille et, à l'autre extrémité, la source de Mesdames. Sous le péristyle, au milieu, se trouve le puits Chomel ou puits Carré. Au premier étage, sont les salons et la magnifique rotonde où se donnaient autrefois les bals et concerts, et qu'on fera bien de conserver pour parer, dans un avenir prochain, à l'insuffisance du Casino, si l'Etat n'oblige pas ses fermiers à l'agrandir pour le mettre en rapport avec l'augmentation de la clientèle de Vichy.

L'Etablissement thermal de Vichy est ouvert toute l'année; la saison commence le 1^{er} Mai et finit le 1^{er} Octobre.

Galeries balnéaires

Rue Lucas, à la suite de l'Etablissement, dont elles sont séparées par une double rangée de beaux platanes.

Ces galeries n'ont rien de monumental et sont probablement destinées à disparaître, en même

temps que la Compagnie qui les a construites, pour faire place à une construction plus digne de Vichy. C'est dans ces galeries qu'on administre les bains de deuxième et de troisième classe.

Casino

A l'extrémité du Parc central, en face de l'Etablissement thermal.

Il a été construit en 1865, sur les plans de M. Badger, et comprend une assez jolie véranda vitrée, sous laquelle se donnent les concerts du soir (réservés aux abonnés); un grand salon, des salles de lecture, de jeux, de billard, et enfin une salle de spectacle pouvant contenir 1,000 à 1,200 personnes, et dans laquelle, pendant la saison, on donne chaque soir des représentations dramatiques et lyriques.

Eden-Théâtre

Entre le Parc du Casino et la place Lucas; à côté de la Source Prunelle.

Justifie bien son nom; c'est un très coquet Etablissement, agencé avec le meilleur goût et le plus grand confortable, sous l'habile direction de M. Coudert.

Tous les jours, de 11 heures à 1 heure, concert dans le jardin; le soir, dans la salle du théâtre, bien aérée, opérettes variées par des artistes de premier ordre. On ne pourrait passer plus agréablement sa soirée à Vichy.

Grande Kermesse

Rue de l'Etablissement.

Les jeux les plus attrayants, les distractions les plus intéressantes ont été réunies dans ce charmant endroit. C'est le vrai Paradis des enfants.

Cercle International

Le Cercle International est un grand centre mondain d'attraction. Il se trouve à l'angle du Parc et de la rue Sornin, entre le Casino et l'Etablissement thermal.

Il se compose de salons richement décorés et meublés. La pièce la plus somptueuse est le *Salon des Fêtes* où est conviée, soit à des bals qui ont lieu chaque semaine, généralement le samedi, soit à des soirées artistiques données par les étoiles parisiennes, la colonie en villégiature à Vichy.

L'importance et la prospérité du Cercle International ont rendu nécessaire l'adjonction à cet établissement d'un nouvel et splendide immeuble, qu'on achève de construire dans la rue Sornin, et dont les salons doivent s'ouvrir dans le courant de la saison.

Des bals et des fêtes magnifiques seront organisés, comme tous les ans, à l'occasion des Courses de chevaux (2 et 4 juillet, 5, 6 et 9 août) et du Concours hippique (du 23 au 30 juin), deux innovations dues à l'initiative de MM. de Chavigny, de Boissieu, de Chantemerle, et Jurietti, propriétaire du Cercle International, qui y a contribué pour une large part.

Concours Hippique.

Rue de Ballore prolongée.

Vichy est le siège de la région Sud-Est qui comprend trente départements. Le Concours a lieu du 23 au 30 juin, sous la présidence de M. le marquis de Mornay.

Pour les renseignements, s'adresser au Cercle International.

Courses de Vichy.

L'Hippodrome est situé sur la rive gauche de l'Allier ; une passerelle, établie au-dessous du barrage, y conduit en quelques minutes les piétons. Ces Courses sont très suivies et réunissent chaque année les favoris des meilleures écuries.

1^{re} réunion, les 2 et 4 juillet.

2^e réunion, les 4, 5, 6 et 9 août.

Ferme Modèle de Vichy.

La Ferme Modèle de Vichy, située à douze cents mètres de cette Ville, sur la route de Randan, constitue non-seulement une agréable excursion par son aspect pittoresque et la vue charmante dont on jouit de la colline, mais encore une intéressante et instructive promenade.

Les Agriculteurs et les Industriels trouveront sur place de précieux renseignements, aussi bien pour la fabrication du beurre que pour l'installation et le repeuplement de leurs écuries ; les indifférents et les touristes seront charmés, ceux-ci par la beauté du site, ceux-là par les produits de

la Ferme, qui prennent encore une saveur nouvelle quand ils sont dégustés sur place.

Dépôt à Vichy, 14, rue Sornin.

Hydrothérapie.

Etablissement hydrothérapique de M. le Docteur Lejeune. — Cet établissement, fondé il y a quelques années, se trouve situé à deux pas de la Grande-Grille, rue de l'Etablissement thermal. L'architecture en est très belle, et les sculptures qui décorent la façade sont vraiment remarquables. Cet Etablissement se rattache aussi étroitement que possible à l'Ecole de Fleury. Il offre aux malades toutes les garanties de savoir et d'habileté opératoire. Douches, bains de siège, piscine, salle d'armes, gymnastique médicale, massage, etc.

Hammam vaporifère, rue Burnol. — Grand établissement médical. Salles d'hydrotérapie, Bains turcs et russes, Piscine à eau courante, Bains électriques, etc.

Etablissement hydrothérapique de M. le Dr Versepuy, rue de Ballore prolongée. — Cet Etablissement est admirablement situé, sur les bords du Sichon ; l'une des plus belles promenades de Vichy, à huit minutes environ des Sources thermales. Installation complète et très confortable.

Etablissement hydrothérapique de M. le Dr Berthomier, boulevard Victoria. — Cet Eta-

blissement, tout nouvellement et confortablement installé, comprend l'hydrothérapie sous les formes les plus variées.

Maisons anglaises, villa Félix, en face les Chalets, au coin des rues Petit et Alquié, à deux pas de l'Établissement et des Parcs. — Rien n'est plus gracieux, plus commode, mieux distribué et plus confortablement meublé que cette charmante habitation; tout a été prévu par son intelligent propriétaire, et l'Anglais le plus exigeant n'y trouverait rien à redire. C'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire. Aussi faut-il s'y prendre à l'avance pour s'assurer un logement pendant l'été, soit dans la Villa Félix, soit dans son annexe.

Villa Strauss, acquise par M. le docteur Zénon Pupier qui l'habite. — C'est dans cette villa que résida Napoléon en 1861 et 1862. C'est là qu'il signa le décret qui a servi à transformer notre ville et à la doter de tout ce qui lui manquait, à cette époque.

Villa des Marronniers, appartenant au docteur Durosier. — Cette belle villa, entourée de marronniers qui l'ombragent, est située rue de Nîmes, non loin du parc des Célestins et de la source Lardy. Elle a été, en 1864, la résidence de la reine Christine et de sa fille Isabelle, alors reine d'Espagne.

Hôtel de Ville, entre la place de l'Hôtel-de-Ville et le nouveau Parc. — Gracieux monu-

ment construit en 1862, aux frais de l'Etat, sur un terrain communal.

Source de l'Hôpital, place Rosalie. — L'une des plus belles et des meilleures sources de Vichy pour la consommation sur place.

Source des Célestins. — Nouvelle et vieille source, grotte splendide et jardin avec terrasse au-dessus, très artistement tracé et disposé.

Vieille Tour, dans le vieux Vichy. — Seul monument historique qui nous reste avec la maison Sévigné, place de l'ancienne Mairie.

La Prise d'eau, sur le bord de l'Allier, au-dessus des Célestins. — Il y a là des machines à vapeur puissantes qui élèvent l'eau de l'Allier dans un réservoir situé sur la colline des Garets, d'où partent les tuyaux qui la conduisent dans tous les quartiers de la ville.

Eglise Saint-Louis, entre la rue de Nîmes et le boulevard de la Gare. — Belle construction dont l'Etat a fait les frais.

Temple protestant, sur la place du Marché. — Monument d'apparence sévère, et dont les décors intérieurs ne ressemblent en rien à ceux de l'Eglise Saint-Louis.

Gare de Vichy. — C'est une des plus belles gares de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée ; elle est à l'extrémité de la rue de Paris, la principale rue de Vichy.

Le Barrage. — Le Barrage se trouve en aval de Vichy ; il se compose d'une partie fixe en maçonnerie et d'une partie mobile. Grâce à cette heureuse combinaison, on peut canoter sur l'Allier, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, aussi facilement que sur le lac le plus paisible.

Villa Larbaud Saint-Yorre. — C'est dans cette charmante villa qu'habite le propriétaire des *Sources Saint-Yorre et Prunelle*, dont la réputation est universelle. L'entrée se trouve sur le boulevard Victoria, et un magnifique parc de 6,000 mètres environ donne accès sur la rue de Paris, près de la place des Quatre-Chemins.

Source Prunelle

Place Lucas, au coin de la rue Montaret, en face l'Hôpital Militaire.

Cette source est une des sept sources minérales naturelles du bassin de Vichy ; elle existait de temps immémorial ; retrouvée et définitivement captée en décembre 1873, elle a donné lieu à de nombreuses difficultés. La Compagnie fermière de l'Etablissement domanial, qui redoute la concurrence que cette source est appelée à lui faire, n'a reculé devant aucun sacrifice pour en retarder l'exploitation (1).

La source Prunelle est déjà très fréquentée ; elle est spécialement recommandée dans les cas où, à une maladie du foie, de l'estomac ou des

(1) Voir les nombreux Mémoires auxquels elle a donné lieu.

reins, s'ajoute *une affection légère de la peau ou des voies respiratoires*. La buvette est une des mieux installées de Vichy, et le dôme qui la recouvre fait l'admiration des étrangers.

HOTELS ET MAISONS MEUBLÉS

Il n'y a guère, à Vichy, que des hôtels et des maisons meublées à l'usage des baigneurs; les énumérer et dire que tous les étrangers y sont bien logés, parfaitement nourris à des prix qui n'ont, certes, rien d'exagéré, serait au moins fastidieux.

Dans les hôtels de premier ordre, le prix de la journée varie de 8 à 20 fr., selon la position de l'hôtel et les appartements occupés.

Viennent ensuite les hôtels de deuxième ordre, où l'on paye de 6 à 10 fr. par jour, et des maisons meublées pour familles, dont les prix varient à l'infini.

Il n'est pas de Station thermale où l'on soit mieux et à meilleur marché qu'à Vichy, sous le rapport de la table, du logement et des soins particuliers.

EXCURSIONS DANS LES ENVIRONS DE VICHY

Il n'y a pas, sous ce rapport, de station thermale mieux favorisée que la nôtre. Le touriste comme le baigneur ne peuvent sortir de Vichy sans

trouver partout d'agréables distractions. Toutes ces promenades peuvent se faire à pied, à âne ou en voitures. Des troupeaux d'ânes bien harnachés et des voitures élégantes viennent offrir aux étrangers le plaisir d'une excursion dans les environs.

Allée de Mesdames.

Ainsi nommée parce qu'elle fut plantée, en 1785, en l'honneur de Mesdames Adélaïde et Victoire de France, dont elle rappelle les souvenirs et les bienfaits. Elle s'étend de Vichy à Cusset et côtoie les bords du Sichon à travers de frais ombrages, de vertes prairies. Rien n'est plus agréable et plus pittoresque que cette jolie promenade, qu'il faut faire à pied par un de ces grands jours d'été qui invitent d'une manière si pressante à s'élan- cer dans la campagne pour y respirer l'air embaumé du matin. Au chant des oiseaux se mêlent le bruit confus des moulins à farine, de l'usine à gaz et le murmure lointain des eaux qui coulent sur un lit de cailloux.

Cusset.

On y arrive par l'allée de Mesdames, ou la route nationale de Paris à Nîmes, que coupe à niveau le chemin de fer en sortant de Vichy. Des omnibus partent tous les quarts d'heure de la place des Quatre-Chemins, à Vichy pour Cusset, et réciproquement. Le trajet s'effectue en vingt minutes.

Cusset est une petite ville de 7,000 habitants. Elle est plus remarquable par sa situation pittores- que entre deux rivières, le Sichon et le Jolan, au

pieu des dernières ondulations des montagnes du Forez, que par ses rues étroites et tortueuses et ses édifices qui n'offrent rien à la curiosité du promeneur. On y voit cependant de belles promenades, occupant la place des anciennes fortifications de la ville de Cusset; une église du style gothique, récemment bâtie sur les plans de M. Lassus; plusieurs sources minérales d'origine artésienne; l'établissement Sainte Marie, fondé par M. F. Bertrand. Cet établissement de bains, qu'alimentent les sources tièdes Sainte-Marie et Elisabeth, est très fréquenté pendant la saison.

Les Malavaux.

C'est une vallée dont l'aridité fait contraste avec les plaines fertiles qui l'entourent et la dominent. Un ruisseau des plus bruyants, le Jolan, coule au fond sur un lit de rochers. On se croirait transporté (sauf les glaçons éternels) au milieu des montagnes de la Suisse et de la Savoie. On y arrive, en partant de Cusset, par la route de Lapalisse et le magnifique chemin que l'Etat a fait ouvrir pour relier la vallée du Jolan à celle du Sichon. En suivant ce chemin, on rencontre une maillerie à écorces, et plus loin le *Puits du Diable*; c'est une vaste excavation, dont la légende est des plus curieuses. La gracieuse propriétaire du restaurant très confortable qui s'est établi dans ce lieu, vous la racontera mieux que je ne saurais le faire; elle vous montrera aussi la *Fontaine des Sarrasins*, qui ne tarit jamais, bien qu'elle soit au sommet de la montagne.

L'Ardoisière.

Des Malavaux, on peut se rendre directement à l'Ardoisière et revenir à Vichy par la vallée du Sichon, les Grivats et Cusset. L'Ardoisière est à 12 kilomètres de Vichy ; c'est une des stations les plus agréablement situées, sur un plateau entouré de montagnes, espèce d'oasis aux frais ombrages que baigne le Sichon. Son nom lui vient d'une ancienne carrière d'ardoises, abandonnée à cause de la médiocre qualité de son produit. La galerie d'exploitation et le puits d'extraction, qui est rempli d'eau, attirent l'attention des visiteurs.

On trouve à l'Ardoisière un excellent restaurant où l'on sert, entre autres mets plus ou moins succulents, la délicieuse truite du Sichon. Des fêtes s'y donnent pendant l'été, et les Baigneurs de Vichy s'y rendent toujours avec un plaisir nouveau.

La Montagne Verte.

C'est un mamelon fertile et très élevé, situé au milieu des riches vignobles de Creuzier, à 4 kilomètres de Vichy. Pour s'y rendre, on suit la rue de Ballore, on franchit le pont du bief du Sichon et un peu plus loin celui du Sichon lui-même ; on gravit la côte de Chantegrelet, et l'on arrive au village des Guinards, où l'on quitte le grand chemin pour prendre un sentier parfaitement ombragé qui conduit au sommet du mamelon, sur lequel s'élève un café-restaurant où l'on trouve toutes sortes de rafraîchissements, et où, à toute heure, on peut dé-

jeuner ou dîner convenablement. De la terrasse du bâtiment, on voit à ses pieds la vallée de l'Allier, les villes de Vichy et de Cusset; sur le versant de la montagne, à droite, le château et le beau parc de Laudemarière; à gauche, la villa du Belvédère, le rocher Saint-Vincent, et, au moyen d'une longue-vue, on aperçoit même, par un temps clair, les tours des cathédrales de Bourges et de Clermont-Ferrand, le Puy-de-Dôme et les Monts-Dore.

La Côte Saint-Amand.

C'est la colline la plus rapprochée de Vichy. Le baigneur fait cette promenade à pied ou monté sur un âne. Il suit la route de Nîmes jusqu'au chemin des Garets qu'il prend à gauche, laissant à droite la charmante villa Bulot. Puis il gravit des sentiers escarpés conduisant, à travers les vignes et les vergers, au sommet de la montagne.

Là, se déroule devant lui le spectacle le plus ravissant; l'Allier avec son cours sinueux, ses îles nombreuses, ses touffes de saules et ses grands peupliers, Saint-Yorre et son magnifique parc; à ses pieds, de riches vignobles, une véritable forêt d'arbres fruitiers, la route de Nîmes avec sa double rangée de platanes. Il aperçoit au loin la chaîne du Forez, avec ses vallées profondes, ses ruisseaux encaissés et le sombre Montoncelle, enveloppé de ses noirs sapins.

Le retour s'effectue par Abrest et la route de Nîmes, si l'on ne veut suivre la même voie qu'en allant. On a créé sur le mamelon de Saint-Amand

un café-restaurant, où l'on peut déjeuner très confortablement.

Le Château de Charmeil.

Très jolie promenade, à 6 kilomètres de Vichy ; château style Louis XV, entouré d'un vaste parc, dans lequel on a établi un restaurant de premier ordre.

Le Château de Busset.

Il est situé à trois kilomètres de Saint-Yorre, sur le versant des dernières ondulations de la chaîne des montagnes du Forez. Il s'élève au-dessus du village et frappe la vue par la masse imposante de ses bâtiments et par une tour appelée la tour de Riom.

L'histoire de ce château rapporte que, en 1374, Guillaume de Vichy en était le seigneur ; que de cette famille il passa dans la maison d'Allègre, et enfin dans celle des ducs de Bourgogne, dont les propriétaires actuels sont les descendants, par suite du mariage de Marguerite d'Allègre avec Pierre de Bourbon-Busset.

De loin, ce château présente une perspective admirable, et le panorama qui se déroule à l'horizon, lorsqu'on est arrivé sur les lieux, forme le tableau le plus varié des environs de Vichy.

L'intérieur du château, qui a été restauré tout récemment, est remarquable par le bon goût qui a présidé à ses décorations : les salles, les corridors et les terrasses offrent dans leur ensemble le type des demeures seigneuriales d'autrefois.

Châteldon.

Petite ville, située à vingt kilomètres environ de Vichy, à proximité de la route de Nîmes. On traverse, avant d'y arriver, les villages d'Abrest, de Saint-Yorre et la Maison-Blanche. Bâti au bas d'une colline, sur un sol granitique, Châteldon a conservé l'aspect d'un bourg du moyen-âge.

Dans la partie supérieure se trouve un vieux château féodal, dont la construction remonte à l'année 1108.

Châteldon est connu par ses sources minérales qui sont froides et ferrugineuses, et qui jouissent d'une réputation méritée contre l'aménorrhée, la chlorose et certaines affections lymphatiques. Elles peuvent remplacer les eaux de Spa très avantageusement. Ces sources, qui appartiennent à la veuve de M. le docteur Théodore Desbrest, l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Cusset, vont acquérir une grande importance par suite de l'ouverture du chemin de fer de Vichy à Thiers.

Le Château de Randan.

Randan est un chef-lieu de canton du département du Puy-de-Dôme, à seize kilomètres de Vichy, sur la rive gauche de l'Allier. Une route facile et bien entretenue conduit, à travers la forêt, à cette résidence princière. Le château est très ancien, mais il a été si souvent réparé qu'il reste à peine quelques vestiges des anciennes constructions. En

1821, la princesse Adélaïde d'Orléans en fit l'acquisition. Elle y venait souvent, et les pauvres du pays se rappellent encore ses bienfaits. Ce château est resté la propriété de la famille d'Orléans, qui vient y passer une partie de l'été.

En arrivant, on se trouve en face de la cour d'honneur, garnie d'une belle grille en fer ; au fond, est la façade du château, élevée de deux étages couronnés par des tourelles en briques. La façade du côté opposé a trois étages, d'où l'on voit un magnifique panorama. L'intérieur est remarquable par ses décors, ses riches peintures et ses armoiries garnies d'une foule d'objets de curiosité. Après avoir parcouru le grand salon, la bibliothèque et la chambre du roi, on passe sur une terrasse qui conduit à la chapelle. Cette chapelle est ornée de beaux vitraux qui représentent les trois vertus théologiques. Le parc est magnifique. L'air y est toujours frais, les allées sont grandes et bien entretenues. Les bois qui font partie du château sont très étendus ; ils sont sillonnés de routes dans tous les sens.

Pendant que le dîner se prépare à l'excellent hôtel du Tourne-Bride, chez Delaire, on visite le château et l'on revient ensuite par Maulmont, rendez-vous de chasse dépendant du château de Randan ; on traverse l'Allier au pont de Ris, et l'on suit la route de Nîmes jusqu'à Vichy, en passant par Saint-Yorre et Abrest.

Etablissement Thermal de S^t-Yorre

Fondé en 1854

Propriété de M. N. LARBAUD-S^t-YORRE, pharmacien à Vichy.

La Station thermale de Saint-Yorre se trouve assise au pied des montagnes que domine le château de Bourbon-Busset. C'est une des plus attrayantes promenades des environs de Vichy; le chemin de fer de Vichy à Thiers y conduit en moins de quinze minutes.

Le haut de la propriété, qui est en amphithéâtre, est occupé par les bâtiments d'habitation; une ravissante petite maison de campagne, tout entourée de jeunes sapins qui lui font une verte ceinture, donne sur un jardin planté d'arbres fruitiers d'une étendue de deux hectares environ.

Au-dessous, nous trouvons un petit bois d'acacias de la plus belle venue; de nombreux massifs de gazon, d'arbres et d'arbustes, sillonnés dans tous les sens par des allées spacieuses et des sentiers ombragés; un petit ruisseau coule du midi au nord, au milieu du parc qui a une étendue de près de quatorze hectares, et longe le chemin de fer sur un parcours de 7 à 800 mètres. Deux collines très élevées font partie du parc et dominent la riche vallée de l'Allier. Au bas de la colline nord on aperçoit un petit lac, dont l'eau très limpide se renouvelle continuellement. Plusieurs autres

pièces d'eau sont aménagées dans les endroits les mieux appropriés. Ce parc, qui est ouvert au public, se termine par une large avenue de 15 mètres latérale au chemin de fer, et dont l'entrée fait face au chemin communal conduisant directement et en quelques minutes à la gare.

Le principal attrait de la promenade à Saint-Yorre consiste dans ses SOURCES MINÉRALES NATURELLES, dont les eaux sont connues aujourd'hui du monde entier, puisqu'il s'en exporte partout des quantités de plus en plus considérables. Ces sources, dont l'efficacité a été reconnue et constatée par le Corps médical depuis 1857, sont situées au milieu du parc (autrefois le champ dit des Boulets). On y arrive, du côté du chemin de fer, par l'avenue de la Gare et du côté de la route de Nîmes par la grande allée des Sapins qui traverse le jardin fruitier et longe le bois d'acacias. Les voitures peuvent arriver jusqu'aux sources, sans autre obstacle que le mauvais vouloir des cochers. L'entrée est libre.

Ce sont ces anciennes sources qui ont été captées en 1854, à l'aide de très longs et de très coûteux travaux pratiqués à ciel ouvert, sur le griffon, à 8 mètres 50 cent. de profondeur. Leur débit est de 10 à 12,000 litres par 24 heures.

Ces sources, qui sont connues de temps immémorial, sont les *plus froides* et par suite *les plus gazeuses* et les *plus riches en principes minéralisateurs* de toutes les sources minérales na-

turelles du bassin de Vichy ; ce qui fait que l'eau qui en provient *est la moins allérable de toutes* par le transport et la *meilleure* pour la consommation à domicile, dans tous les cas où l'eau de Vichy est nécessaire ; cela explique pourquoi les sources, connues depuis longtemps et exploitées depuis 1854, sous le nom de *Source Saint-Yorre*, ou *Larbaud-Saint-Yorre*, sont expédiées dans l'univers entier, et qu'il faut éviter, sous peine des plus graves déceptions, de les confondre avec celles qu'on découvre chaque jour à Saint-Yorre, à Hauterive et ailleurs, et qui n'ont encore la sanction ni du temps ni de l'expérience médicale. Aussi le propriétaire des Sources Saint-Yorre, qui, après celles des Célestins, fournissent le plus à l'exportation, puisqu'il s'en vend près de quatorze cent mille bouteilles par année, a bien fait de prendre, dans l'intérêt général, toutes les précautions nécessaires pour empêcher des substitutions que rien ne saurait justifier.

Telle est aussi la cause des difficultés sans nombre et véritablement inouïes qui ont été suscitées, sous l'Empire, au courageux fondateur de cette importante exploitation thermale et qui *tendaient toutes à sa suppression au profit de cette Compagnie (1) industrielle* à laquelle MM. Rou-

(1) C'est cette même Compagnie qui, sous le couvert de la Société dite des Eaux minérales et des Bains de Mer, avec le concours d'un ancien Médecin-Inspecteur d'une des *Sources de l'Etat*, tente aujourd'hui, avec tous les moyens dont elle dispose, cette *substitution illicite*,

her et consorts, avaient procuré à vil prix, en 1853, la concession de l'Etablissement domanial de Vichy. Mais ce qu'il y a eu de remarquable et de particulièrement triste, dans toute cette affaire, c'est la mauvaise foi et le servilisme avec lesquels certains fonctionnaires prêtaient leur concours à ces honteuses manœuvres.

Deux de ces sources sont renfermées dans des kiosques élégants, en bois de chêne sculpté, dont la couverture en fer forgé est supportée par de belles colonnes en fonte. La forme en est des plus gracieuses. On les voit parfaitement, du chemin de fer, au bout des allées principales du parc. Les *trois nouvelles sources Saint-Yorre*, récemment approuvées par l'Académie de Médecine, sur la demande de M. N. Larbaud-Saint-Yorre, sont richement installées au centre et à chaque extrémité d'une galerie monumentale en maçonnerie de pierres de taille blanches, située parallèlement au chemin de fer, au bout de la grande avenue des Tilleuls, qui conduit à la gare directement.

L'excursion de Saint-Yorre se recommande donc, à tous les titres, aux baigneurs de Vichy, qui y seront toujours bien accueillis.

TARIF DES VOITURES DE PLACE

Les cochers doivent faire marcher leurs chevaux à raison de 8 kilomètres au moins à l'heure, sauf aux montées, où la vitesse sera réduite à 5 kilomètres à l'heure.

Courses à l'intérieur de la Ville

Le jour est compris entre six heures du matin et huit heures du soir.

La nuit est comprise entre huit heures du soir et six heures du matin.

	DÉSIGNATION DES PRIX			
	VOITURES			
	à 1 cheval		2 chevaux	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit
1 ^o Courses à l'heure :				
Les Courses à l'heure s'étendent seulement jusqu'aux limites du périmètre de l'Octroi...	3 fr.	4 fr.	4 fr.	6 fr.
2 ^o Courses de Gare, avec ou sans bagages, aller du chemin de fer dans les hôtels, ou réciproquement.....	1 50	2 50	2 50	3 50
3 ^o Mêmes Courses que ci-dessus. Aller et retour.....	3 "	5 "	4 "	6 "
4 ^o Petites Courses de Ville	1 25	2 "	2 "	3 "

Le prix de la première heure sera dû intégralement, lors même que le cocher n'aura pas été employé pendant l'heure entière.

Les heures suivantes se fractionneront et seront payées par demi-heure. — La dernière fraction sera aussi due intégralement, malgré que la demi-heure n'aura pas été entièrement employée.

Courses et Promenades hors de Vichy

(Aller et retour, repos compris)

DESIGNATION DES COURSES ET PROMENADES	Heures de repos	VOITURES	
		1 cheval	2 chevaux
Casino des Justices.....	1	7 f.	10 f.
— Retour par les Malavaux et <i>vice versa</i>	1	15	20
— Retour par La Chapelle et l'Ardoisière et <i>vice versa</i>	2	20	30
Les Malavaux.....	1	7	10
Château de Charmeil.....	1	7	10
Charmeil.....	1	7	10
— Retour par Cusset et <i>vic. ver.</i>	1	10	15
Montagne Verte.....	1	7	10
— Retour par Cusset et <i>vic. ver.</i>	1	8	12
— Retour par Charmeil et <i>v. v.</i>	1	10	15
Château de Lauzet.....	1	8	12
— Retour par Laudemarière et Charmeil.....	1	12	15
L'Ardoisière.....	1	10	15
Hauterive.....	1	7	10
Au Bois-du-Roi par Vesse, retour par Randan.....	1	6	8
Côte Saint-Amand.....	1	7	10
— Retour par le Vernet et Cusset et <i>vice versa</i>	1	10	15
Saint-Rémy-en-Rollat.....	1	10	15
S ^t Rémy, retour p ^r Vendat et <i>v. v.</i>	1	12	18
Cognat-Bois-de-l'Eau.....	1	12	15
— Retour par la route d'Efflat et <i>vice versa</i>	1	15	20
Efflat.....	2	18	24
— Retour par Randan, Bois- Randenez et <i>vice versa</i> ..	2	22	30

DÉSIGNATION DES COURSES ET PROMENADES	Heures de repos	VOITURES	
		1 cheval	2 chevaux
Efflat, retour par Maulmont et v. v.	2	28 f	35 f.
Puy-Grenier.....	1	10	15
— Retour par la côte du Bois- de-l'Eau et <i>vice versa</i>	1	15	20
Randan, route du Bois-Randenez..	2	15	20
— Retour par Maulmont.....	2	18	24
Maulmont.....	2	15	20
— Retour par le pont de Ris et <i>vice versa</i>	2	15	20
Châteldon.....	2	20	28
— Retour par la route de Ris et <i>vice versa</i>	2	22	30
Puy-Guillaume.....	2	20	20
— Retour par Châteldon et v. v.	2	22	20
Mariol.....	2	15	20
Ris.....	2	18	25
Château de Bourbon-Busset.....	2	15	20
— Retour par l'Ardoisière et <i>vice versa</i>	2	16	22
Ruines du Château de Billy.....	2	15	20
— Retour par St-Rémy et v. v.	2	20	28
Saint-Germain-des-Fossés.....	1	12	18
Ruines de Mont-Gilbert.....	2	30	40
Grotte de Saint-Martin.....	2	30	40
Gannat.....	2	18	25
Les viaducs de Montluçon.....	2	30	40
Mayet-de-Montagne.....	2	25	35
— Retour par Ferrières et v. v.	2	35	45
Ferrières.....	2	25	35
Châtel-Montagne.....	2	25	35
Mines de Laprugne.....	3	45	60
Rocher de Saint-Vincent.....	3	40	50
Château de Lapalisse.....	2	25	35
Cusset.....	1/2	3	5
— Retour par Abrest et v. v..	1	7	10

DÉSIGNATION DES COURSES ET PROMENADES	Heures de repos	VOITURES	
		1 cheval	2 chevaux
Route de chez Guillon, retour par les bois de Selzat et par le poteau de Lapalisse et v. v.	2	15	20
Source intermittente de Vesse ...	1/2	3	5
Cimetière de Vichy	1/2	3	5
Abrest.....	1/2	5	7
Thiers.....	3	45	60
Etablissement Thermal de Saint-Yorre, fondé en 1854 par M. N. Lar- baud-Saint-Yorre.....	1	10	14

OBSERVATIONS

Si un cocher, pris pour aller chercher quelqu'un à domicile ou dans un lieu public, est renvoyé sans être employé, il recevra à titre d'indemnité de déplacement, le prix d'une course dans Vichy.



ORIGINE DES VÉRITABLES PRODUITS DE VICHY

Quand, en 1850, M. N. Larbaud-Saint-Yorre a fondé l'établissement qu'il dirige à Vichy, la fabrication de ce qu'on appelait *Sel essentiel de Vichy* consistait à saturer du carbonate de soude du commerce avec l'acide carbonique qui se dégage des sources. On obtenait ainsi du bicarbonate de soude dont la solution aqueuse ne représentait guère mieux l'eau de Vichy qu'un mélange d'alcool et d'eau ne représente le vin : car les propriétés d'une eau minérale ne dérivent pas de l'action de tel ou tel de ses éléments, mais bien de l'ensemble de ses éléments. Il s'agissait donc, pour

créer réellement la *Spécialité des Sels de Vichy et des produits qui les ont pour base*, d'obtenir, par voie d'extraction et de saturation, tous les sels que renferme l'eau de Vichy, et dans le même état où ils s'y trouvent. Après de nombreuses expériences, M. N. Larbaud-Saint-Yorre fut assez heureux pour atteindre ce résultat, et, afin de s'assurer le bénéfice de sa découverte, il déposa, le 31 mars 1853, au Ministère du Commerce, un mémoire descriptif de ses procédés à l'appui de sa demande d'un brevet d'invention qui lui fut accordé par arrêté ministériel du 10 mai suivant, c'est-à-dire un mois avant la concession de l'établissement domanial de Vichy à la Compagnie qui l'exploite encore aujourd'hui (1).

La fabrication de M. N. Larbaud-Saint-Yorre était en pleine prospérité quand la susdite Compagnie, qui aspirait au monopole de toutes choses ici, avisa au moyen de mettre la main sur la vente des Sels et Pastilles de Vichy, aux dépens de l'inventeur et des malades qui profitaient de la concurrence. Elle ne se préoccupa des droits résultant pour lui de son brevet que pour les confisquer à son profit. Elle obtint de M. Rouher, Ministre du Commerce (arrêté du 2 mars 1857), l'autorisation de placer sur ses boîtes et ses flacons de Pastilles et de Sels une bande sortant de l'imprimerie impériale, et portant en gros caractères les mots : *Agence de surveillance du Ministère du Commerce*, et indiquant un prétendu *Contrôle de l'Etat*, qui n'a jamais été pratiqué par la raison qu'il n'était pas praticable.

Pendant que l'inventeur des produits naturels de

(1) C'est donc à tort que M. Durand-Fardel, dans ses *Lettres Médicales* sur Vichy, attribue à la Compagnie fermière la découverte de ces procédés d'extraction ; elle n'a fait que copier les procédés de son concurrent.

Vichy, M. N. Larbaud-Saint-Yorre, était obligé de faire suivre, sur ses étiquettes et prospectus, la mention de son brevet, des mots : « *sans garantie du Gouvernement* », la Compagnie offrait les siens *avec la garantie du Gouvernement*. On ne pouvait plus ouvertement violer la loi sur les brevets, et méconnaître les droits du breveté. Un arrêté tout récent de M. le Ministre du Commerce vient de mettre fin à ce véritable scandale public.

En attendant la réparation du préjudice considérable qui lui a été causé, tant sous ce rapport que sous beaucoup d'autres, M. N. Larbaud-Saint-Yorre a donc repris, sur une grande échelle, la fabrication des Sels et des Pastilles hydro-minérales de Vichy, pour la vente sur place et pour l'exportation. Il espère que les consommateurs de ces produits voudront bien se rappeler qu'il en est l'inventeur, et qu'ils trouveront toujours chez lui toutes les garanties d'une bonne préparation.

Un laboratoire spécial, muni de tous les appareils nécessaires, est installé à l'une des extrémités de la maison N. Larbaud-Saint-Yorre, rue Montaret. Les chaudières d'évaporation sont alimentées par la Source Prunelle, qui est située à l'autre extrémité du même bâtiment. L'Académie nationale de Médecine a constaté la richesse minérale de cette source et ses propriétés curatives dans toutes les affections qu'on vient guérir à Vichy. On lira plus loin le Rapport officiel adressé par cette Compagnie savante au Ministre, qui ne s'est décidé que récemment à statuer sur les conclusions dudit rapport, et cela par suite de la décision rendue par le Conseil d'Etat, le 6 décembre 1878, annulant *pour excès de pouvoirs* l'arrêté ministériel du mois d'avril 1877.

Exiger cette vignette sur l'étiquette
qui recouvre les bouteilles de la
source Saint-Yorre.



Exiger cette vignette sur l'étiquette
qui recouvre les bouteilles de la
source Saint-Yorre

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
RAPPORT OFFICIEL
SUR L'ANALYSE DE
L'EAU MINÉRALE DE VICHY, SOURCE ST-YORRE
(Propriété de M. N. LARBAUD-St-Yorre)
Autorisée du Gouvernement et exploitée sous son Contrôle

M. O. Henry, au nom de la Commission des Eaux minérales, qui est composée de MM. Mélier, Patissier, Poggiale, Civiale et de lui, donne lecture du rapport suivant :
« En 1854, sur la demande de M. N. LARBAUD-SAINTE-YORRE, pharmacien à Vichy, l'Académie de Médecine était invitée à faire analyser dans son laboratoire les échantillons expédiés en bonne forme de l'eau minérale provenant de suintements apparaissant de temps immémorial à Saint-Yorre, dans la plaine dite des Boulets (1), afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter cette eau *au point de vue médical*, après l'avis qu'aurait émis à ce sujet ce corps savant. L'analyse ayant démontré que l'Eau de St-Yorre *avait la plus grande analogie avec les principales eaux de Vichy, et qu'elle était minéralisée comme elles par*

(1) Qu'il ne faut pas confondre avec le champ de Lauriol, situé entre le chemin de fer et l'Allier, où l'art du foreur s'exerce aujourd'hui sous toutes les formes.

l'acide carbonique libre en grande quantité, par les *bicarbonates alcalins terreux*, etc., l'autorisation d'exploiter comme eau minérale fut accordée à M. Larbaud-St-Yorre (1). Mais comme cette eau n'avait pas été captée et venait suinter naturellement à la surface du sol, on demanda que le bénéfice de cette décision fut ajourné jusqu'à ce que les captages l'eussent bien garanti de toutes les infiltrations d'eaux étrangères, pour que l'eau minérale fut administrée aux malades dans sa pureté primitive.

» Les travaux de captage sont exécutés depuis longtemps déjà, et l'on est parvenu à établir les tubes à 7 mètres environ de profondeur, sur une roche calcaire d'où émerge directement l'eau minérale pure par 2 griffons : l'eau qu'ils débitent, en jaillissant à 1 mètre au-dessus du sol, donne avec celle d'un puits voisin foré, fournissant la même eau minérale (quoique un peu plus ferrugineuse seulement), un produit de 9,000 litres à peu près par vingt-quatre heures. Cette eau minérale, qui coule dans des vasques de pierres de tailles élégantes, placées dans le jardin de l'Etablissement, marque 10° 5; elle est limpide, très gazeuse et dépose sur son parcours un produit rouge ocracé assez abondant. Aujourd'hui, les sources sont dans les meilleures conditions pour leur exploitation médicale.

» Comme l'avait déjà reconnu M. Bouquet dans un mémoire publié en 1860, qui vient faire suite à son beau travail d'ensemble sur les eaux du bassin de Vichy, l'eau obtenue maintenant très pure a donné à l'analyse une supériorité réelle en acide carbonique et en sels minéralisateurs sur la première analyse faite en 1855 à Paris. C'est cette eau qui, puisée avec

(1) Par Arrêté ministériel du 9 juin 1855 et les Décisions préfectorales des 15 juin et 28 septembre 1858, faisant application de l'Arrêté conçu en termes généraux, à la Source minérale naturelle captée par M. Larbaud-Saint-Yorre dans sa propriété.

tous les soins possibles et expédiée convenablement, a fourni par l'analyse la composition suivante, établie sur 1,000 grammes de liquide, savoir :

Acide carbonique libre.....	1.485
Bicarbonate de soude.....	4.820
— de potasse.....	0.330
— de chaux.....	0.690
— de magnésie.....	0.268
— de lithine.....	indiqué
— de strontiane.....	indiqué
— de protoxyde de fer avec manganèse.....	0.010
Sulfate de soude (calculé anhydre).....	0.042
Chlorure de sodium.....	0.550
Silicate alcalin.....	0.060
Iodure.....	indices
Borate, phosphate.....	indiqués
Principe arsénical (arséniat alcalin).....	sensible
Matière organique de nature bitumineuse.....	indiquée

8.255

» L'eau qui nous occupe se débite à Vichy sous le nom d'Eau de Vichy, *Source St-Yorre*, comme celle d'Haute-rive, dite *Eau de Vichy, Source Hauterive*, et elle vient prendre place à côté des autres sources de la localité ; elle est très riche en acide carbonique, en bicarbonates alcalins, et contient aussi tous les autres éléments minéralisateurs. *L'absence presque complète de sulfates*, que nous avons reconnue dans les échantillons expédiés récemment, *présentera un avantage pour la conservation de l'eau en bouteilles, celui de ne pas sulfurer, ainsi que cela arrive souvent aux autres eaux de Vichy*, lorsqu'il se trouve dans les verres quelques matières organiques en contact avec elles.

» Cette eau est donc, nous le répétons, dans les meilleures conditions pour être exploitée comme eau minérale naturelle ; aussi nous n'hésitons pas à vous proposer, Messieurs, de répondre à M. le Ministre

qu'il y a lieu de CONFIRMER L'AUTORISATION DÉJÀ DONNÉE EN 1855 D'EXPLOITER LA SOURCE NATURELLE DE SAINT-YORRE et d'accorder, en outre, celle d'exploiter l'eau fournie par le puits foré voisin qui offre, on peut le dire, la même composition chimique, et dont le produit vient s'ajouter à celui de la première.

Lu et adopté en séance, le 23 avril 1861.

TABLEAU comparatif de la richesse minérale des principales Sources naturelles du bassin de Vichy et de leur température. (BOUQUET, pages 18, 128, 129, 152, et 6 d'un nouveau Mémoire).

DÉNOMINATION DES SOURCES	ST-YORRE	Anciens CELESTINS	PRUNELLE (1)	HOPITAL	Grè-SRILLE
Acide carbonique libre..	1,549	1,049	0.9458	1,067	0,908
Bicarbonate soude.....	4,838	5,103	5.1468	5,029	4,883
— potasse....	0,337	0,315	0.1284	0,440	0,352
— magnésie..	0,274	0,308	0.1641	0,200	0,303
— strontiane..	0,007	0,005	»	0,005	0,003
— chaux.....	0,683	0,462	0.5426	0,570	0,434
— protoxyde de fer	0,010	0,004	0.0240	0,004	0,004
— id. manganèse	traces	traces	»	traces	traces
— id. lithine....	»	»	traces	»	»
Sulfate de potasse.....	0,280	0,291	»	0,291	0,291
— de soude.....	»	»	0.2617	»	»
Phosphate de soude.....	traces	0,091	»	0,046	0,130
Arséniate de soude.....	0,002	0,002	»	0,002	0,002
Borate de soude.....	traces	traces	»	traces	traces
Chlorure de sodium....	0,555	0,534	0.5858	0,518	0,534
Silice.....	0,035	0,060	0.0420	0,050	0,070
Matières organ. bitumin.	traces	traces	0.0320	traces	traces
TOTAUX....	8,570	8,224	7,8732	8,222	7,914
Température....	10°	14°	21°	36°	41°

(1) L'analyse de cette source a été faite, dans le Laboratoire de l'École Nationale des Mines, par M. l'Ingénieur Moissonet,

Les sources naturelles, sur lesquelles est basée l'antique réputation des eaux de Vichy contre les *maladies du foie, de l'estomac et des reins, la gravelle, le diabète et la goutte*, sont au nombre de sept :

La source Lucas et le Puits-Carré, qui sont consacrés principalement au service des bains, et les sources de l'Hôpital, de la Grande-Grille, des Célestins, Prunelle et Saint-Yorre, spécialement usitées en boissons sur les lieux ou à domicile. Cette dernière source est située sur la rive droite de l'Allier, en face les sources d'Hauterive. Elle est la plus *froide* des eaux du bassin de Vichy, et conséquemment *la moins altérable par le transport*. C'est ce qu'ont mis hors de doute les belles expériences faites en 1855 et 1860 par M. Bouquet sur toutes les eaux de Vichy, sur place et à Paris, et qui sont consignées dans le tableau suivant, que nous extrayons de son excellent livre (p. 171). (*Voir aussi la page suivante*).

DÉNOMINATION DES SOURCES	Acide carbonique à la source	Acide carbonique après le transport	Pertes par le transport
	gr.	gr.	gr.
Bassin de Vichy			
Source Saint-Yorre.....	4.957	4.904	0.053
Célestins.....	4.705	4.654	0.051
Hôpital.....	4.719	3.797	0.922
Grande-Grille.....	4.418	3.725	0.693

NOTA. — Il demeure ainsi prouvé que de toutes les eaux minérales naturelles du bassin de Vichy, employées en boisson, c'est celle de la source Saint-Yorre ou Larbaud-Saint-Yorre qui renferme le plus d'acide carbonique, *soit sur les lieux, soit après le transport*. Ces données, que nous empruntons à un ouvrage entrepris sous les auspices de l'Administration supé-

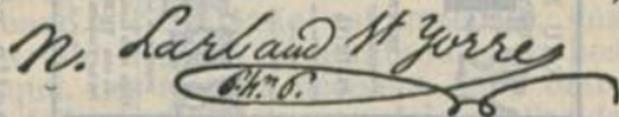
rière, qui a été couronné par l'Institut de France, et les soins tout particuliers qui sont donnés depuis plus de 30 ans aux expéditions, sont de plus en plus appréciés des Médecins, des Pharmaciens et des malades; aussi s'en expédie-t-il chaque année, dès à présent, près de 1,400,000 bouteilles.

OBSERVATION ESSENTIELLE

Le propriétaire de la *source Saint-Yorre* prie instamment Messieurs les Médecins de vouloir bien prescrire son eau sous le nom qui lui appartient exclusivement d'*Eau de Vichy SOURCE SAINT-YORRE*, ou *LARBAUD-SAINTE-YORRE*, afin d'éviter toute confusion qui serait préjudiciable à leurs malades.

Exiger sur la Capsule qui scelle chaque bouteille les mots: *VICHY SOURCE SAINT-YORRE*, et sur l'Étiquette qui recouvre la bouteille la *VIGNETTE* ci-dessus qui représente la *SOURCE SAINT-YORRE* et les mots: *EAU MINÉRALE NATURELLE « VICHY », « SOURCE SAINT-YORRE »*, propriété de *N. Larbaud-Saint-Yorre*,

ainsi
que la
signature:



Adresser les commandes à *M. N. Larbaud-Saint-Yorre*, Pavillon Prunelle, Place Lucas, à Vichy.

AVIS ESSENTIEL. — *M. N. Larbaud-Saint-Yorre*, ex-interne des Hôpitaux et Pharmacien de 1^{re} classe de l'École supérieure de Paris, place Lucas, Pavillon Prunelle, en face l'Hôpital militaire, à Vichy, croit devoir informer MM. les Étrangers que sa Maison n'a aucun rapport d'aucune sorte avec celle de *MM. MERCIER-ROUX* et la *Compagnie des Eaux minérales et des Bains de Mer*, successeurs de *M. LARBAUD-LABRY*, ancien confiseur-pâtissier, qui s'est fait appeler plus tard *LARBAUD AÎNÉ*, et ensuite, par usurpation, *LARBAUD TOUT COURT*, pour profiter et faire profiter ses successeurs de la similitude de nom, et de la notoriété que je lui ai donnée.

DES EAUX DE VICHY CHEZ SOI

Toutes les sources minérales de Vichy ont été analysées par l'Institut de France, et les résultats de ces analyses ont été publiés dans le rapport de M. le Ministre de l'Intérieur, sous le titre de "Rapport sur les sources minérales de Vichy".

Le rapport de M. le Ministre de l'Intérieur, sous le titre de "Rapport sur les sources minérales de Vichy", a été publié par l'Institut de France, et les résultats de ces analyses ont été publiés dans le rapport de M. le Ministre de l'Intérieur, sous le titre de "Rapport sur les sources minérales de Vichy".

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

SOURCE S^c YORRE

PROPRIÉTÉ DE M. LARBAUD-SAINTE-YORRE



ACTIVÉS PAR SOUS-TRAITMENT & ÉPURÉS SOUS SON CONTRÔLE

PASTILLES

SELS

ETIQUETTE DÉPOSÉE

VICHY

POSTE ROYAL

ST. MARIE

TABLEAU COMPARATIF OFFICIEL

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE VICHY

ÉLÉMENTS EN DÉTAIL	Source S ^c YORRE	Source S ^c NÉCESSAIRE	Source S ^c LAPOSTOLLE	Source S ^c MATHIEU	Source S ^c GÉNERALE	Source S ^c ST. MARIE	Source S ^c ST. JEAN	Source S ^c ST. MARTIN	Source S ^c ST. PIERRE	Source S ^c ST. VICTOR	Source S ^c ST. YVES
Acide carbonique libre	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Sulfate de soude	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de magnésie	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de chaux	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de fer	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de zinc	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de manganèse	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de strontiane	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de baryte	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de potasse	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de soude	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de magnésie	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de chaux	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de fer	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de zinc	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de manganèse	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de strontiane	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de baryte	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de potasse	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de soude	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de magnésie	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de chaux	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de fer	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de zinc	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de manganèse	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de strontiane	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de baryte	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
Sulfate de potasse	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050

TEMPÉRATURES

Source S^c YORRE 13° C.

Source S^c NÉCESSAIRE 13° C.

Source S^c LAPOSTOLLE 13° C.

Source S^c MATHIEU 13° C.

Source S^c GÉNERALE 13° C.

Source S^c ST. MARIE 13° C.

Source S^c ST. JEAN 13° C.

Source S^c ST. MARTIN 13° C.

Source S^c ST. PIERRE 13° C.

Source S^c ST. VICTOR 13° C.

Source S^c ST. YVES 13° C.

Modèle de l'étiquette réduite qui recouvre la bouteille de l'Eau de Vichy, *Source Saint-Yorre* ou *Larbaud-Saint-Yorre*, mise en exploitation depuis 1854, à la satisfaction générale.

Etiquette déposée au Greffe du Tribunal, pour éviter toute substitution.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

(Séance du 9 novembre 1875)

RAPPORT OFFICIEL

SUR LA SOURCE PRUNELLE

Au nom de la Commission des Eaux minérales, M. Chevalier donne lecture du rapport suivant :

« M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a invité l'Académie à faire procéder, dans son laboratoire, à l'analyse chimique d'une source minérale, désignée sous le nom de **Source Prunelle**, et appartenant à M. Larbaud-Saint-Yorre, pharmacien à Vichy (Allier).

» La demande n'est accompagnée que d'un certificat de puisement, en date du 13 mars (1875) (1). Ce certificat, signé de MM. Amable Dubois, médecin-inspecteur, et Dauvaux, commissaire de police à Vichy, attribue à la source la température de 19° centigrades.

» L'eau parvenue à l'Académie est gazeuse ; dès qu'on la chauffe, elle dégage de nombreuses bulles d'acide carbonique. Les réactifs décèlent dans cette eau la présence de la chaux, de la magnésie, de l'acide sulfurique, de l'acide chlorhydrique, etc.

» Par l'évaporation, l'eau laisse un résidu blanc, très alcalin, se dissolvant avec une vive effervescence dans les acides.

» Soumise à l'analyse par M. Bouis, chef des travaux chimiques de l'Académie, l'eau de la source Prunelle

(1) Le rapport des Ingénieurs des Mines, des 23 janvier et 8 février 1875, s'était égaré dans les bureaux du Ministère du Commerce.

a donné les résultats suivants : un litre d'eau laissé pour résidu 5 gr. 125, composé de :

Résidu insoluble.....	0.030
Soude.....	2.606
Potasse.....	0.063
Chaux.....	0.208
Magnésie.....	0.025
Acide sulfurique.....	0.157
Acide carbonique.....	1.771
Chlore.....	0.341
Acide borique, fer.....	traces
	<hr/>
	5.201

» En retranchant de ce nombre 0,076, représentant l'oxygène combiné au sodium du chlorure de sodium, on retrouve 5,125, poids du résidu.

» L'eau étant chargée d'acide carbonique, les bases se trouvent en dissolution à l'état de bicarbonates, et on peut représenter la composition ainsi :

Résidu insoluble.....	0.030
Bicarbonate de soude.....	5.295
— de potasse.....	0.121
— de chaux.....	0.532
— de magnésie.....	0.079
Sulfate de soude.....	0.278
Chlorure de sodium.....	0.561
Acide borique, fer.....	traces
	<hr/>
	6.896

» Cette analyse est presque identique avec celle exécutée à l'École des Mines en octobre 1874 ; elle montre que l'eau de la source Prunelle a la composition des eaux du bassin de Vichy et *qu'elle est une des plus chargées en principes minéralisateurs ; elle peut donc rendre de grands services au point de vue médical.*

» Les conclusions de ce rapport sont adoptées. »

C'est à la suite des expériences parfaitement concluantes faites sur les sources Lucas et Prunelle, du 11 au 17 janvier 1875, que l'Administration se décida, enfin, à donner suite à la demande en autorisation d'exploiter cette dernière source, qui lui avait été remise dès le 24 juin 1874.

Profitant ensuite, avec leur habileté ordinaire, d'un changement de Ministre, la Compagnie de Vichy et ses protecteurs au Ministère du Commerce avaient su faire disparaître les rapports des ingénieurs sur ces expériences, remettre tout en question ; aussi M. le vicomte de Meaux, qui avait succédé à M. Grivart, crut-il devoir prescrire ces mêmes expériences qu'on venait de faire, et supposant même qu'elles donneraient des résultats contraires à ceux qu'on avait précédemment obtenus, il ordonnait d'ores et déjà la destruction de la source Prunelle et chargeait de cette besogne l'ingénieur de Gouvenain et le baron de Nervo, alors préfet de l'Allier. Mais le propriétaire de la Source Prunelle, persuadé qu'il y avait là une erreur ou de la fraude, rappela ces fonctionnaires au respect dû à la chose jugée et à la propriété, et leur déclara qu'au besoin il opposerait jusqu'au bout la résistance légale à l'exécution de leur criminel projet.

M. le vicomte et M. le baron furent obligés de céder (1) et, par suite, de reprendre l'instruction de la demande en autorisation d'exploiter la Source Prunelle. M. le Ministre n'attendait plus pour statuer que le rapport de l'Académie de Médecine. M. de Nervo fut chargé d'en informer le propriétaire le 16 août 1875.

Mais M. de Meaux n'eût pas plus tôt quitté le Ministère du Commerce que son successeur fut, comme lui, circonvenu par les protecteurs que la Compagnie de Vichy y entretenait depuis que le fondateur de cette Compagnie, le trop célèbre Rouher, en était le chef.

On cacha à M. Teisserenc de Bort les rapports des 23 janvier et 8 février 1875, et on lui fit croire qu'il y avait lieu de pro-

(1) *Ils s'en consolèrent en suscitant à M. N. Larbaud-Saint-Yorre les procès les plus iniques et les persécutions les plus odieuses ; ils cherchèrent ainsi à pallier leur échec en donnant le change à l'opinion publique, ce qui leur a, en définitive, médiocrement réussi.* N. L.

céder à ces mêmes vérifications qui faisaient l'objet des susdits rapports ; on joua la même comédie devant la Commission extra-parlementaire le 28 février 1877, et finalement on obtint de lui un arrêté qui rejetait la demande d'autorisation d'exploiter. Il n'a fallu rien moins qu'un décret rendu en Conseil d'Etat, le 6 décembre 1878, et annulant cette décision qui avait été prise dans l'intérêt privé du Domaine, *ou plutôt de ses fermiers*, pour éclairer enfin M. le Ministre qui, par son arrêté du 26 du même mois, a autorisé, enfin, l'exploitation de la Source Prunelle.

VICHY, VILLE DE PLAISANCE ET DE RENTIERS

Autrefois la population sédentaire de Vichy ne se composait que d'hôteliers, de logeurs en garni et de commerçants qui s'y étaient établis pour gagner de l'argent ; à peine y comptait-on cinq à six maisons bourgeoises. Les choses ont bien changé depuis 1861 et 1862. On se rappelle ce qu'était notre ville avant cette époque, et quelle transformation elle a subi en quelques années. Grâce à ces embellissements *dont l'Etat seul a fait tous les frais*, grâce à l'arrivée du chemin de fer, l'affluence des Etrangers devint de plus en plus grande, et quelques malades, attirés à Vichy pour y soigner leur santé, se décidèrent à s'y fixer définitivement. Après la guerre de 1870, quelques Alsaciens-Lorrains en firent autant, et tous les ans de nouvelles familles viennent habiter parmi nous. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette tendance et faire ce qui dépendra de nous pour la développer.

Par son climat tempéré et sa position au centre de la France, dans la fertile vallée de l'Allier, par

l'aménité du caractère de ses habitants, le bon marché relatif de la vie matérielle et les plaisirs qu'on y trouve pendant l'été, Vichy se recommande à tous ceux qui ne sont pas par trop attachés au sol qui les a vu naître. Il n'y a point de petite ville de province qui offre les mêmes ressources et les mêmes agréments.

La seule chose qui manque et qui manquera pendant quelques années encore à Vichy, ce sont les logements pour familles, à louer à l'année ou à vendre. Mais rien ne sera plus facile que d'en construire ; plusieurs rues nouvelles sont déjà ouvertes ; d'autres sont en projet dans l'intérieur même de la ville ; les boulevards qui l'entourent, la route nationale du côté de Cusset et du côté opposé jusqu'au village d'Abrest, offrent de chaque côté de magnifiques emplacements, où il serait facile d'installer en peu de temps de gracieuses villas, grandes et petites. On sait que la construction n'est pas chère dans notre pays ; les matières premières : le sable se trouve en abondance inépuisable dans l'Allier ; de la chaux de première qualité se fabrique à Cusset et à Vichy où l'on trouve aussi de nombreuses briqueteries ; les carrières des Grivats ou d'Hauterive fournissent la pierre à des prix très modiques ; enfin la main d'œuvre est moins coûteuse qu'ailleurs, précisément parce qu'on bâtit beaucoup à Vichy et dans les environs, et que notre population ouvrière est laborieuse et sobre.

Une agence s'est formée récemment pour procurer aux Etrangers qui désireraient se retirer à

Vichy, des maisons de toutes grandeurs et de tous prix, avec ou sans jardin, dans le centre de la ville ou à l'extérieur, et à des prix modérés. Ces maisons seront bâties et distribuées suivant les indications du propriétaire, avec plan et devis précis, livrées absolument finies, meublées ou non meublées, prêtes à habiter.

Nous faisons des vœux sincères pour la réussite de ces projets, qui ne peuvent qu'être utiles à tout le monde et contribuer à la prospérité générale de notre beau pays.

PRODUITS NATURELS AUX SELS DE VICHY

DE

N. LABBAUD-SAINTE-YORRE

Pharmacien de 1^{re} classe, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris

PAVILLON PRUNELLE, PLACE LUCAS

PASTILLES HYDRO-MINÉRALES DE VICHY

Les seules contenant tous les principes des Eaux de Vichy

PRIX : la boîte de 500 gr..... 4 fr.

— — 250 gr..... 2 fr.

Boîtes ovales à 1 fr. 50 et 0 f. 75

SUCRE D'ORGE HYDRO-MINÉRAL DE VICHY

Bonbon digestif aux Sels naturels de Vichy

Boîtes de 2 fr. 50 — 1 fr. 50 — et 1 fr.

SELS NATURELS DE VICHY POUR BOISSON

PRIX : le flacon en verre bleu.... 2 fr.

Avec la petite Mesure indiquant la quantité nécessaire pour un Litre d'eau).

SELS DE VICHY POUR BAINS ARTIFICIELS

PRIX : le rouleau, pour un bain, 1 fr.



Nouvelles Sources Saint-Yorre OU LARBAUD-SAINT-YORRE

Pétition adressée le 29 octobre 1885, à M. le
Préfet de l'Allier par M. N. Larbaud-Saint-Yorre :

MONSIEUR LE PRÉFET,

Le soussigné, pharmacien à Vichy, fondateur de la
Station thermale de Saint-Yorre et propriétaire des
sources minérales qui sont connues sous ce nom, en
France et à l'étranger, a l'honneur de vous soumettre
l'exposé suivant :

L'exploitation hydro-minérale que j'ai créée à Saint-
Yorre en 1854, au milieu des plus grandes difficultés,
tendant toutes à sa suppression au profit de la Com-
pagnie qui venait d'obtenir à vil prix la concession des
sources domaniales de Vichy, n'a pas tardé d'attirer
l'attention du corps médical et des baigneurs de cette
localité. Tout le monde fut frappé, à la fois, des in-
justices commises à mon préjudice, et des services

que mes sources pouvaient rendre, à cause de leur richesse minérale et surtout de leur basse température, aux consommateurs d'eaux de Vichy à domicile. Jusqu'à cette époque, en effet, on n'expédiait que les eaux provenant *des sources chaudes* de la Grande-Grille et de l'Hôpital, et leur peu d'efficacité, loin des sources, était cause que l'exportation des eaux de Vichy était très restreinte.

A la suite des expériences faites sous les auspices du Gouvernement, aux sources mêmes et à Paris, par un savant chimiste de l'École nationale des mines. M. J. Bouquet, dont l'ouvrage a été couronné par l'Institut de France, il avait été reconnu que les eaux minérales alcalines gazeuses de Vichy, émergeant *des sources froides*, étaient infiniment préférables pour être bues à domicile que celles *des sources chaudes*, parce qu'elles conservent beaucoup mieux l'intégrité de leur composition primitive et de leurs propriétés médicinales. A partir de ce moment, l'exportation des eaux de Vichy, *froides*, prit un grand développement, et les sources *chaudes* furent laissées, à juste titre, à la consommation sur place.

Comme mes sources Saint-Yorre, d'après les constatations faites par M. Bouquet, étaient les plus minéralisées et les plus froides (10°50) du bassin de Vichy, elles arrivaient au premier rang des eaux de Vichy transportables : ce qui explique, sans les justifier, les moyens employés par mes trop puissants concurrents de Vichy, dans le but d'empêcher, à tout prix, l'exploitation de mes sources, et plus tard le prix élevé auquel ils auraient désiré les acquérir, et enfin, les convoitises effrénées dont elles sont aujourd'hui l'objet de la part de ces mêmes industriels et de leurs prête-noms.

Heureusement pour l'avenir de mon Etablissement,

l'opinion publique, parmi les médecins qui en connaissent les Eaux pour les avoir expérimentées depuis longtemps, et parmi les nombreux malades qui en ont éprouvé les bons effets, tous les moyens déloyaux employés afin de faire naître certaines confusions et en profiter, tourneront, comme précédemment, à la honte de leurs auteurs.

Aussi, Monsieur le Préfet, l'exportation des Eaux de Vichy *Source Saint-Yorre* ou *Larbaud-Saint-Yorre*, en France et dans le monde entier, continue de progresser, à tel point que pour faire face aux besoins de ma clientèle, de plus en plus nombreuse, j'ai dû prévoir le moment où le débit de mes anciennes sources serait insuffisant ; je me suis mis à fouiller de nouveau le sous-sol de *ce champ des Boulets, qui m'appartient en entier*, et qui forme aujourd'hui, autour de mes sources, un beau et vaste parc destiné à la promenade des baigneurs de Vichy. J'ai été assez heureux pour y découvrir, à des profondeurs différentes, trois nouvelles sources non moins minéralisées et aussi froides que les anciennes, qui sont actuellement parfaitement captées, et en état d'être livrées à la consommation des malades, comme le service des Mines l'a reconnu et constaté depuis.

Je viens demander au Gouvernement l'autorisation de les exploiter, et je me mets à la disposition de ses fonctionnaires pour leur fournir tous les renseignements qu'il leur plaira de me demander.

Dans cette attente, j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, avec un profond respect, votre très humble et dévoué serviteur.

N. LARBAUD-SAINT-YORRE,

Propriétaire-Fondateur de l'Etablissement thermal de Saint-Yorre, et pharmacien de 1^{re} classe à Vichy.

AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

D'EXPLOITER LES TROIS NOUVELLES SOURCES SAINT-YORRE

Le 13 juillet 1886, à la demande de M. N. Larbaud-Saint-Yorre, pharmacien à Vichy, sur le rapport de MM. les Ingénieurs des Mines, l'avis du Conseil d'hygiène publique, de M. le Préfet de l'Allier, et le Rapport de l'Académie de Médecine, conformément aux ordonnances, lois et décrets qui régissent la matière, sur le rapport de M. le Conseiller d'Etat, directeur du Commerce intérieur, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a autorisé l'exploitation et la vente de l'eau minérale des trois sources minérales désignées sous le nom de NOUVELLES SOURCES SAINT-YORRE.

(Arrêté ministériel du 13 juillet 1886).

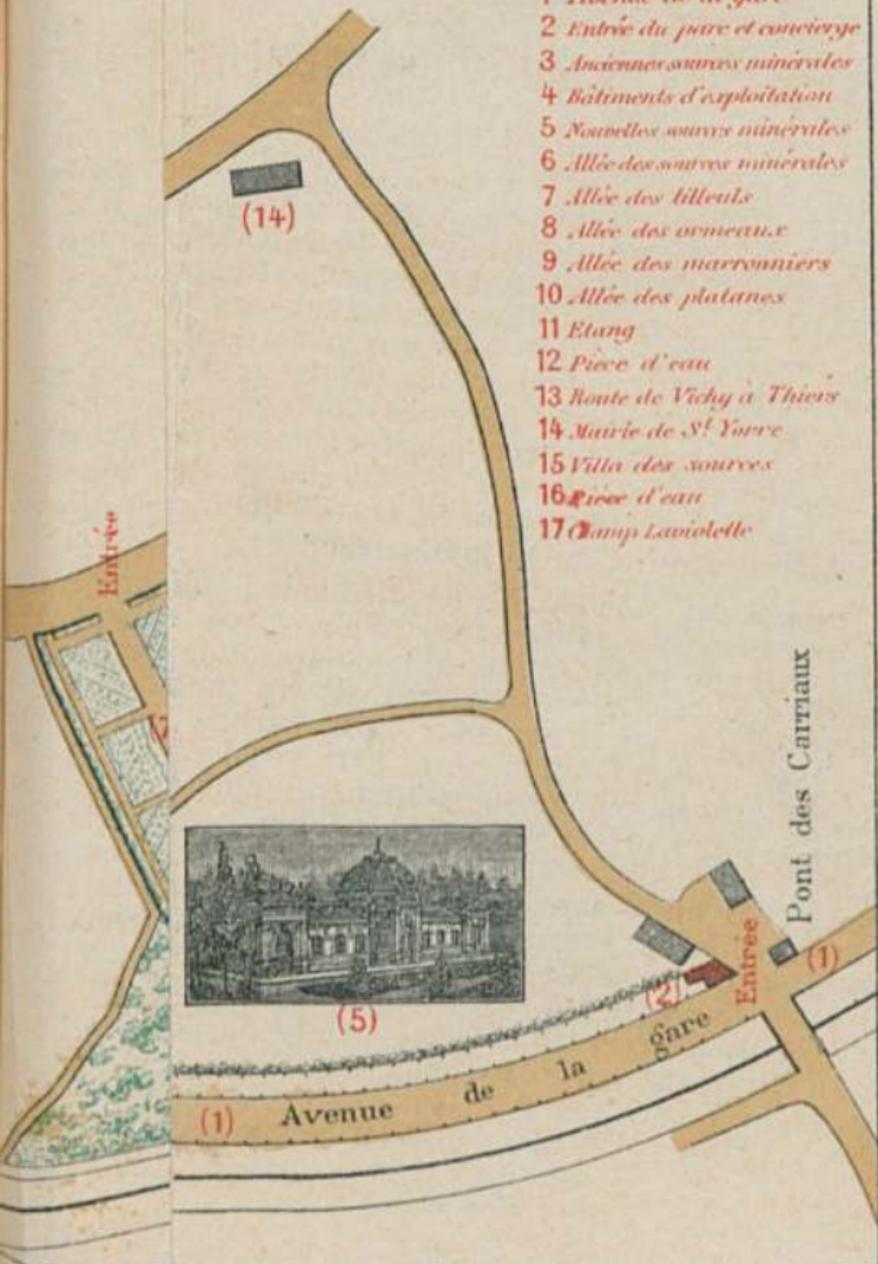
Le rapport de l'Académie de Médecine, qui a déterminé cette décision du Gouvernement, constate l'identité de la température et de la composition de ces Sources minérales avec celles qui ont été autorisées en 1855 et 1863, sur la demande de M. Larbaud-Saint-Yorre qui les exploite, depuis, à la satisfaction du corps médical et des consommateurs de plus en plus nombreux des Eaux de Vichy à domicile.

Avis très important. — Il n'y a rien de commun entre la société se disant « Société générale des Eaux minérales du bassin de Vichy-St-Yorre » et l'exploitation des Sources St-Yorre ou Larbaud-St-Yorre. Les Sources St-Yorre sont exclusivement exploitées par leur propriétaire N. Larbaud-St-Yorre.

En conséquence, pour se les procurer, s'adresser exclusivement à M. N. Larbaud-St-Yorre, pavillon Prunelle, place Lucas, à Vichy.

Légende

- 1 Avenue de la gare
- 2 Entrée du parc et conciergerie
- 3 Anciennes sources minérales
- 4 Bâtimens d'exploitation
- 5 Nouvelles sources minérales
- 6 Allée des sources minérales
- 7 Allée des tilleuls
- 8 Allée des ormeaux
- 9 Allée des marronniers
- 10 Allée des platanes
- 11 Etang
- 12 Pièce d'eau
- 13 Route de Vichy à Thiers
- 14 Mairie de St-Yorre
- 15 Villa des sources
- 16 Pièce d'eau
- 17 Camp Lavolette

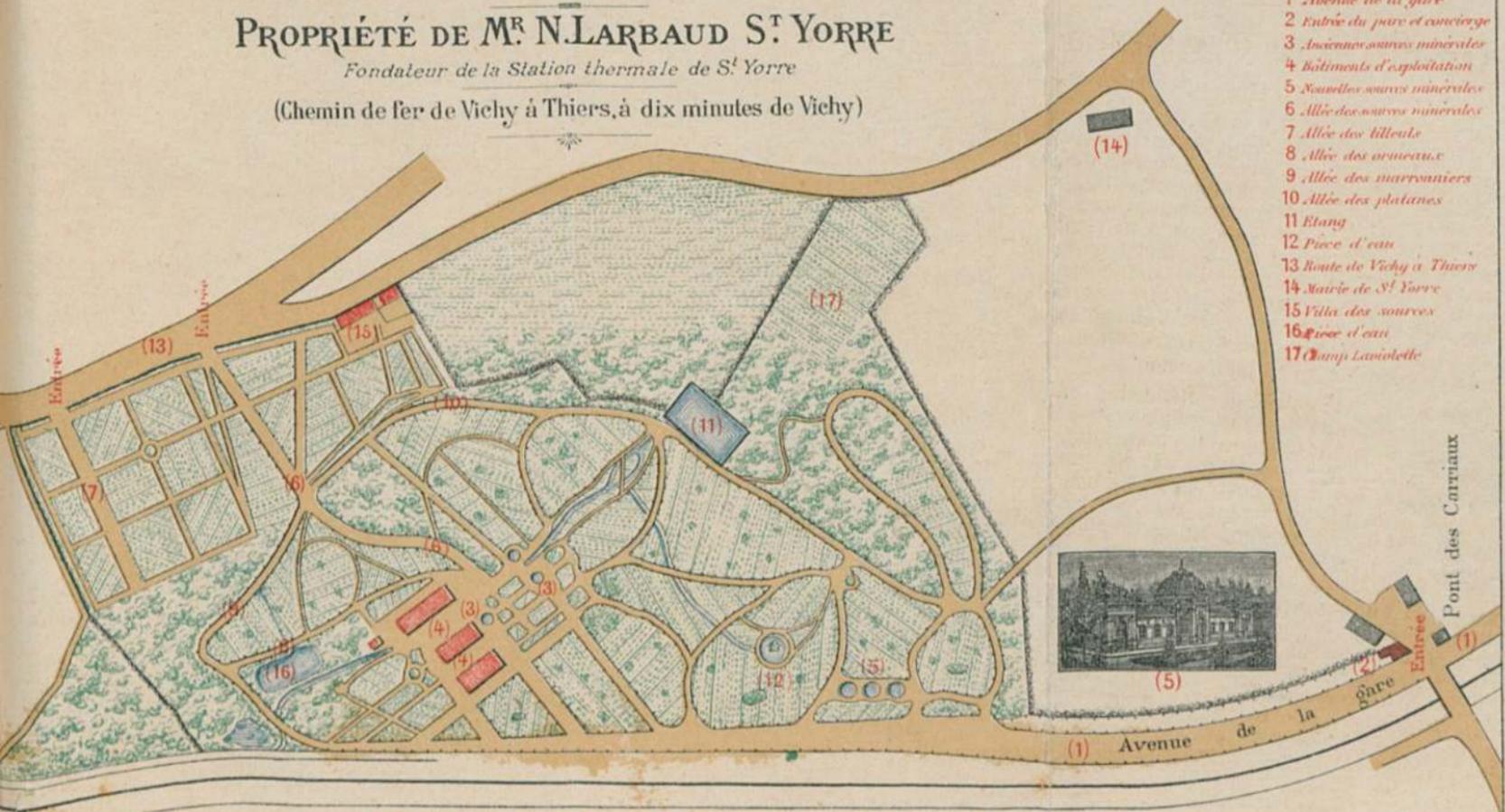


SOURCES MINÉRALES NATURELLES DE S^TYORRE
 PROPRIÉTÉ DE M^R N. LARBAUD S^T YORRE
 Fondateur de la Station thermale de S^tYorre

(Chemin de fer de Vichy à Thiers, à dix minutes de Vichy)

Légende

- 1 Avenue de la gare
- 2 Entrée du parc et conciergerie
- 3 Anciennes sources minérales
- 4 Bâtiments d'exploitation
- 5 Nouvelles sources minérales
- 6 Allée des sources minérales
- 7 Allée des tilleuls
- 8 Allée des ormeaux
- 9 Allée des marronniers
- 10 Allée des platanes
- 11 Etang
- 12 Pièce d'eau
- 13 Route de Vichy à Thiers
- 14 Mairie de S^tYorre
- 15 Villa des sources
- 16 Pièce d'eau
- 17 Camp Lavolette



Première station du chemin de fer de Vichy à Thiers

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

LES AMÉLIORATIONS URGENTES A VICHY

L'une des améliorations les plus importantes pour les Baigneurs et pour tous ceux qui profitent de leur affluence de plus en plus grande, serait, de l'avis de tous, l'augmentation du nombre des cabinets de bains, qui permettrait aux malades de se baigner dès leur arrivée et à des heures convenables.

Ce besoin se faisait sentir, il y a plus de vingt ans, et la loi de concession du 7 mai 1864 en faisait une des conditions principales *de la prolongation d'un bail* sur lequel quelques explications sont aujourd'hui nécessaires pour ceux surtout qui ignorent ou paraissent avoir oublié le passé.

En 1853, au début de l'Empire, l'Etablissement domanial de Vichy, qui était alors régi par l'Etat, fut affermé de gré à gré à une Compagnie financière, au prix de 100,000 f. par an (Il produisait déjà plus de 160,000 fr.) Cette Compagnie, qui obtint un bail de 33 ans, devait acquérir pour le compte de l'Etat les sources d'Hauterive, du Parc et de Mesdames (1) appartenant à divers particuliers qui les exploitaient pour leur compte : elle devait, en outre, construire un nouvel Etablissement balnéaire dont l'ouverture serait immédiatement suivie d'augmentation du prix des bains, qui fut porté à 1 fr. 25 et 2 fr.

Plus tard, en 1864, à la suite des travaux considérables qui ont transformé notre ville aux frais exclusifs de l'Etat, et *non de la Compagnie fer-*

(1) Ce qu'elle ne demandait pas mieux, afin d'établir son monopole de la vente des Eaux de Vichy.

mière comme on a cherché à le faire croire, une prolongation de bail fut sollicitée par cette même Compagnie qui désirait profiter de ces embellissements auxquels elle n'avait nullement contribué. Elle voulut bien, toutefois, consentir à en payer l'entretien jusqu'à concurrence de 55,000 fr. par an et à construire un Casino et un nouvel Etablissement de bains, les anciens étant devenus tout à fait insuffisants.

A ces conditions, elle obtenait une prolongation de bail de 18 ans, l'élévation du tarif des bains qui était porté de 1 fr. 25 à 2 fr. pour la deuxième classe, et de 2 fr. à 3 fr. pour la première, et une certaine augmentation du prix des eaux en demi-bouteilles et des caisses d'emballage de moins de 50 bouteilles.

Le prix du fermage primitif, qui aurait pu être *décuplé*, comme l'avenir l'a bien vite prouvé, resta fixé invariablement à la minime somme de 100,000 francs, ce qui explique pourquoi les actions, émises à 500 fr., valent aujourd'hui plus de 4,500 fr. et rapportent plus de 235 fr. par an, sans compter les énormes réserves entassées, depuis longtemps, par la Compagnie fermière dirigée par M. Denière.

Il n'en pouvait être autrement, car les frais d'entretien des améliorations si chèrement payées par l'Etat ou plutôt par les BuvEURS et les BaignEURS de Vichy, sont véritablement illusoires. Quel est donc, en effet, le fermier à long bail d'un Etablissement thermal en renom, qui ne consentirait pas à entretenir des embellissements dont il plairait à son

propriétaire de faire tous les frais? Quel est le fermier qui se refuserait à construire un Casino ou un Etablissement de bains réclamé par des besoins impérieux, à la condition d'en jouir gratuitement pendant 35 ou 40 ans? Est-ce que, d'ailleurs, la conséquence rationnelle, logique du développement de la prospérité de toute concession de la nature de celle de l'Etablissement de Vichy n'implique pas, sans qu'elle soit écrite dans la convention, l'obligation pour le concessionnaire de faire faire à ses frais tous les travaux *qu'exige* cette prospérité croissante dont il sera le premier à profiter, alors surtout qu'elle est le résultat des millions employés par le propriétaire pour embellir la propriété affermée?

La Compagnie financière à laquelle les thermes de Vichy ont été concédés, à vil prix, pour trente-trois ans, au début de l'Empire, et qui a été assez habile pour obtenir, en 1864, *une prolongation de bail de dix-huit ans*, aux conditions ci-dessus rappelées, n'entend pas les choses de cette façon; elle est tellement confiante dans la puissance de ses protecteurs, que, non-seulement, elle n'a jamais rien voulu faire au-delà de ce qui est expressément écrit dans la convention, mais qu'elle ne se croit pas même obligée d'en exécuter les clauses principales. Ainsi, aux termes du cahier des charges annexé à la loi du 7 mai 1864, elle devait construire, dans le délai de trois ans, sur un point déterminé de l'ancien parc, en face l'Hôtel des Ambassadeurs, un quatrième établissement de bains qui aurait été alimenté par l'eau de la source de l'Hôpital et

qui *aurait augmenté de trois cents* le nombre des bains disponibles chaque jour à Vichy. Cette construction, dont l'utilité était déjà prévue en 1853, et dont l'urgence était proclamée en 1864, n'était pas encore commencée en 1870.

Le Conseil municipal, fidèle interprète des besoins du pays, prenait successivement plusieurs délibérations (1) qui allaient s'enfouir dans les cartons du Ministère du Commerce. Le Conseil d'arrondissement et le Conseil général, qui avaient cru devoir intervenir, ne furent pas plus heureux. Enfin, le 17 mai suivant, il fut décidé qu'une pétition, contenant l'exposé des principaux griefs de la ville de Vichy serait adressée directement à la Chambre des députés. Nous engageons les partisans d'une nouvelle *prolongation de bail à cette Compagnie* à lire cette pétition et le compte-rendu de la séance de la Chambre du 9 juillet 1870 où elle fut rapportée et discutée avec le soin qu'elle méritait. Pour bien préciser la portée des conclusions de la Commission, relativement à la construction du nouvel établissement de bains, M. le rapporteur s'exprimait ainsi :

« La Commission demande au Gouvernement de
» mettre la Compagnie en *demeure d'exécuter le*
» *cahier des charges en ce qui concerne le bain*
» *de l'Hôpital*. Cet édifice, reconstruit, permettrait
» de *donner trois cents bains de plus par jour*, et

(1) Voir au *Registre*, notamment aux dates des 7 et 27 février et 17 mai 1870.

» l'affluence des malades à Vichy est telle qu'il y a là une question de première importance. »

Et de tous les bancs de la Chambre partait cette exclamation, plusieurs fois répétée : « C'est vrai ! c'est vrai ! »

Eh bien ! aujourd'hui que le nombre des baigneurs a plus que décuplé, cet édifice est encore à construire !!!

La Compagnie, créée par M. Rouher et très vivement soutenue par lui pendant toute la durée de l'Empire, a profité du changement de Gouvernement pour se soustraire à l'exécution de ses obligations ! Elle a pu les éluder en rebâtissant, sans même en augmenter le nombre, les anciens cabinets de bains de l'Hospice civil ; en sorte que les baigneurs attendent encore les *trois cents bains de plus par jour* qu'on leur avait promis, et qu'ils paient si chèrement depuis 1864. Ajoutons que c'est cette même Compagnie et ses puissants protecteurs qui ont entravé, pendant de longues années, et empêché, *par tous les moyens possibles et imaginables*, la construction des *Bains Prunelle*, lesquels auraient pu, au moins, combler cette lacune sans qu'il en coûte rien à l'Etat et aux baigneurs, qui auraient été les premiers à en profiter sous tous les rapports ! Et voilà comment, à Vichy, depuis que l'établissement domanial a été concédé pour une somme insignifiante aux financiers qui l'exploitent, l'intérêt public est sacrifié à l'intérêt privé !!!

La pétition du Conseil municipal de 1870 signalait, en même temps que l'inexécution de l'une des

clauses essentielles du contrat du 7 mai 1864, les tendances de plus en plus absorbantes de la Compagnie qui n'aspirait à rien moins qu'à abuser de sa situation privilégiée pour accaparer et monopoliser tout le commerce de la localité.

L'honorable rapporteur résumait ainsi les griefs des habitants de Vichy :

« La conclusion des réclamations formulées » par le Conseil municipal de Vichy est :

» 1^o De faire rentrer tous les immeubles de l'Etat » dans leur affectation primitive et naturelle ;

» 2^o De faire cesser, dans ces immeubles, une » concurrence commerciale générale, élevée con- » tre les habitants de la Ville ;

» 3^o D'empêcher l'établissement d'un café-res- » taurant dont les proportions menacent la pros- » périté de l'industrie locale ;

» 4^o D'interdire à la Compagnie fermière de » louer aux étrangers des appartements ou des » maisons meublées.

» Dans ces circonstances, Messieurs, ajoute le » rapporteur, votre Commission a l'honneur de » vous proposer le renvoi de la pétition aux Minis- » tres du Commerce et des Travaux publics, afin » qu'ils assurent la loyale exécution de la conven- » tion entre l'Etat et la Compagnie fermière. »

Après une longue et intéressante discussion, le renvoi de la pétition au Gouvernement, accepté par les Ministres, était voté à l'unanimité, sans autre opposition que celle d'un M. de Boureuil, alors directeur du Commerce intérieur au Minis-

tère du Commerce, qui représentait l'Administration en qualité de Commissaire, et *fidèle à ses habitudes, s'était fait l'avocat des intérêts privés de la Compagnie au détriment de l'intérêt général.*

Deux mois après, l'Empire succombait sous le poids des abus de toute nature de ses plus hauts fonctionnaires. Il semblait que la Compagnie, fondée et soutenue jusqu'à la fin par MM. Rouher et consorts, allait être déchuë de sa concession pour n'en avoir pas rempli les conditions. Il n'en a rien été; ses protecteurs avaient su conserver leur situation. Le Gouvernement était tombé, mais les bureaux étaient restés et, avec eux, tous les abus dont le Conseil municipal s'était fait l'écho et dont ses représentants à la Chambre avaient ordonné la répression; et nous pouvons affirmer que jamais, en aucun temps, il ne s'est commis plus d'abus à Vichy que depuis le 4 septembre 1870. Il nous paraît utile de les résumer ici, sans même parler de tous ceux auxquels la source Prunelle a donné lieu et qui font l'objet d'une volumineuse brochure récemment publiée : A cette Société, au capital de *cinq cent mille francs*, fondée par la Compagnie fermière de l'Etat, en 1869, sous le nom de « Société de la Restauration », qui avait si vivement inquiété la population de Vichy et motivé, en partie, la pétition du Conseil municipal au Corps législatif, a été substituée, par les soins de MM. Denière, Marion et autres, une autre Société, au capital de *douze millions*, dite la *Société Générale des Eaux minérales et des Bains de mer* qui a pour Administrateurs MM. Bordet,

Buron, Denière (1), Durand-Fardel (2), Ellissen, Hemberg et Marion. Cette Société, comme sa sœur aînée, la « Restauration », n'est, *au vu et au su de tous*, que la doublure de la Compagnie de Vichy ; elle n'aspire, comme la première, qu'à s'emparer de l'industrie principale du pays (3). Nul doute qu'avec sa situation privilégiée, elle n'en vienne facilement à bout. A ce monopole en succèdera un autre, et ainsi de suite, et notre pays, aujourd'hui si prospère, serait bientôt à la merci des financiers Denière et autres, que nous voyons à l'œuvre depuis trente-deux ans.

Cette Compagnie est si confiante dans la puissance de ses protecteurs, qu'elle s'en prend même à la propriété de l'Etat dont elle est fermière : elle a acheté des sources minérales et des établissements balnéaires à Vichy, qu'elle exploite en concurrence avec ceux qui lui sont affermés par l'Etat. Elle cherche même à créer d'autres sources dans le bassin de Vichy, qu'elle voudra ensuite substituer à celles qui lui sont concédées ; et tout cela sous les yeux de l'Administration qui ne peut ignorer, cependant, que le but que se proposent MM.

(1) Président du Conseil d'administration de la Compagnie fermière de Vichy.

(2) Ancien Médecin-Inspecteur de la source d'Hauterive, appartenant à l'Etat.

(3) Elle poursuit l'exécution du programme de la Société dite la « Restauration » : l'achat des Hôtels et des Maisons meublées en nombre illimité, de façon à réaliser le monopole général à Vichy, signalé du haut de la tribune du Corps législatif, séance du 9 juillet 1870. (Voir le *Journal Officiel*).

Denière et consorts est de *supplanter l'Etat à la fin de leur bail*, s'ils n'en obtiennent la prolongation à des conditions analogues à celles de 1853 et 1864. Si l'Etat ne veut pas se laisser dépouiller et laisser ruiner les propriétaires et commerçants de Vichy ; s'il s'intéresse, comme on ne saurait en douter, à l'avenir de la première Station thermale de France, ses représentants n'hésiteront pas à provoquer la *déchéance de cette Compagnie* qui l'a cent fois encourue, et à mettre en adjudication, sur des bases qui garantiront, à la fois, les intérêts du Trésor public, des habitants et des buveurs et baigneurs, de plus en plus nombreux à Vichy.

**Des conséquences de la déchéance
de la Compagnie fermière
de l'Etablissement domanial de Vichy.**

Si par les motifs précédemment énumérés, et dont la gravité ne saurait échapper au Gouvernement, MM. Denière et C^{ie} étaient déclarés déchus de la concession qui leur a été accordée à vil prix au début de l'Empire, et qui a été prorogée en 1864, de dix-huit ans, la Compagnie qui la remplacerait devrait donner satisfaction à l'Etat, à la ville de Vichy et aux malades qui y affluent de plus en plus. Nous sortirions, alors, enfin de cette situation équivoque, malsaine, que nous ont faite des industriels qui n'ont jamais songé qu'à réaliser de gros bénéfices aux dépens de tout le monde, et sans même se préoccuper du choix des moyens.

Pendant qu'il en est encore temps, l'Etat trouverait facilement des concessionnaires qui lui paieraient une redevance de plus d'un million, au lieu des cent cinquante mille francs qu'il perçoit actuellement, puisque MM. Dénière et C^{ie} encaissent bon an, mal an, plus de quatre millions, et que les actions qu'ils ont émises à cinq cents francs rapportent aujourd'hui deux cent trente-cinq francs par année et valent plus de 4,000 fr.

Les nouveaux concessionnaires s'engageraient à verser à la Caisse communale, la somme nécessaire pour lui permettre de faire largement face à toutes les charges que lui impose la situation exceptionnelle de la première station thermale de France. Ils devraient, en outre, fournir les fonds nécessaires pour réaliser les améliorations urgentes et celles qui le deviendraient pendant toute la durée de leur concession.

Les premières consisteraient : 1^o à construire un nouvel et grand Etablissement de bains minéraux, qui ferait pendant à l'ancien et occuperait la place des galeries balnéaires, bâties en 1858 par MM. Denière et C^{ie}, sous la direction de M. A. Callou ; 2^o à agrandir le Casino construit en 1864, et dont l'insuffisance n'a pas tardé à être démontrée ; 3^o à édifier un Théâtre plus ample, et d'aspect plus monumental que tout ce qu'ont fait les concessionnaires actuels ; 4^o ajoutez à cela, non un jardin d'acclimatation que personne n'irait visiter à raison de son éloignement et de son peu d'utilité, mais bien ce qu'on appelle un jardin d'hiver, où les promeneurs seraient heureux de trouver un abri en temps de pluie, ou pendant les fraîcheurs des soirées ou des matinées du commencement et de la fin de la saison, et même pendant l'hi-

ver ; car on sait que Vichy, par son climat tempéré et les propriétés de ses eaux thermales en toutes saisons, tend à devenir aussi une *Station hivernale*.

L'administration, si nous en croyons certains bruits, ne serait pas éloignée, dans l'intérêt de nos braves soldats, d'ordonner la permanence de l'Hôpital militaire. On sait que beaucoup de malades ne demanderaient pas mieux que devancer l'époque de la saison réglementaire, et nos hôteliers, dont tout le monde apprécie l'intelligence, l'activité et le désintéressement, seraient heureux de seconder ce nouveau progrès. Ils trouveraient bientôt leur récompense dans le développement de la prospérité générale.

Jamais le moment n'a été plus favorable pour opérer cette transformation. Par suite de la translation des hôpitaux civils et thermaux à l'est de Vichy, sur le coteau de la Font-Fiolant, les vastes terrains qui occupent le centre de la ville, en face la rue du Casino et la place de l'Hôpital civil, sont actuellement disponibles ; sans nul doute, les Administrateurs des Hôpitaux et de la Cité thermale consentiraient à prêter leur concours à une combinaison qui serait appelée à favoriser les intérêts généraux du pays et, par suite, ceux qu'ils ont reçu mission de représenter.

Si l'expérience doit servir à quelque chose, il va sans dire que toutes les précautions seront prises pour que la nouvelle Compagnie ne soit pas tentée, comme l'ancienne, d'abuser de sa situation privilégiée, afin de faire une concurrence désastreuse aux propriétaires, industriels et commerçants de Vichy.

Elle serait forcée de jouir de la propriété de l'Etat comme l'Etat en jouirait lui-même ; elle se bornerait absolument à exploiter les sources et les établissements de bains qui lui seraient concédés, ainsi que le

Casino, le Théâtre et le Jardin d'hiver, le tout aux clauses et conditions qui seraient fixées législativement et ne pourraient être modifiées par de simples arrêtés préfectoraux, approuvés ou non par le Ministre, comme au temps des Genteur, des Nervo ou des Genouille.

Sous le préfectorat de ce dernier, dont le souvenir est encore présent à Vichy, un singulier projet avait été mis en avant, avec grand renfort de réclames de toutes sortes, il consistait à forcer la main au Gouvernement pour faire obtenir à M. Denière et consorts la prolongation de la concession qu'ils avaient pu obtenir en 1853 et 1864, et à des conditions analogues. Il s'agissait aussi de concentrer entre leurs mains le *monopole des eaux et des bains de Vichy* et probablement aussi de fournir à ces Messieurs les moyens d'opérer de gré ou de force, *per fas et nefas*, la réduction des concurrents qui, satisfaits et fiers de leur indépendance laborieusement acquise, ne consentiraient, à aucun prix, à passer sous les fourches caudines de leurs puissants adversaires. Les auteurs de ce projet fantastique, qui n'avaient songé qu'à leurs intérêts personnels et avaient méconnu entièrement l'intérêt général, en ont été pour leurs frais ; ils ont complètement échoué dans leur entreprise, et il est probable qu'ils auront la sagesse d'y renoncer.

N. LARBAUD-SAINTE-YORRE.

CHEMIN DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Service d'Été

MM. DELSAUX, chef de gare ;
 DUCHER, sous-chef de gare ;
 MARADEIX, sous-chef de gare, receveur ;
 ALMA, chef de bureau, grande vitesse ;
 ANTOINE, chef de bureau, petite vitesse ;
 BOURDON, interprète ;
 CHAILLET(*) commissaire de surveillance administrative.

DE VICHY A SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir
VICHY, dép.	5 37	7 02	8 43	10 00	2 12	3 49	7 53	9 34
St-Germ. arr.	5 55	7 20	9 02	10 16	2 30	4 05	8 11	9 52

DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS A PARIS

Départ.	omnibus	omnibus	express	omnibus	rapide	express	omnibus
Arrivée.	6 05m	9 32m	10 46m	3 03 s	4 20 s	10 36 s	10 46 s
	4 32 s	9 26 s	6 15 s	2 15m	10 57 s	5 15m	8 40m
			2 ^e Vichy	Corbeil	1 ^{re} classe	1 ^{re} Vichy	

DE SAINT-GERMAIN A LYON

Départ.	express	omnibus	direct	omnibus	omnibus	express	omnibus
Arrivée.	3 28m	6 14m	9 28m	10 42m	3 10 s	4 24 s	3 39m
	8 43m	1 58 s	2 02 s	6 34 s	9 56 s	10 31 s	9 10m

DE SAINT-GERMAIN A CLERMONT-FERRAND et Ligne

Départ.	express	omnibus	omnibus	omnibus	omnibus	express	omnibus
Arrivée.	3 32m	3 45m	7 25m	10 31m	3 15 s	4 18 s	8 38 s
	5 08m	5 33m	9 57m	12 36m	5 18 s	5 38 s	10 35 s
	1 ^{re} classe						

DE SAINT-GERMAIN A BORDEAUX

Départ	omnibus	direct
Arrivée	10 31m	8 29 s
	12 25	8 24m

VICHY, SAINT-YORRE, THIERS ET AMBERT

<i>VICHY</i>départ.	omnibus 4 45 m	omnibus 11 24 m	omnibus 5 03 s
<i>SAINTE-YORRE</i>arrivée	5 01 m	11 37 m	5 16 s
<i>THIERS</i>arrivée	6 22 m	12 57 s	6 46 s
<i>AMBERT</i>arrivée	8 20 m		8 44 s

DE PARIS A SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

<i>Départ.</i>	omnibus 7 35 m	express 9 10 m	express 9 30 m	omnibus 5 55 s	express 8 05 s	omnibus 10 47 s	express 9 43 s
<i>Arriv.</i>	8 06 s	4 08 s	4 30 s	2 53 m	3 17 m	9 12 m	5 15 m
		2 ^{es} Vichy	p. Corbell		1 ^{res} Vichy	p. Corbell	1 ^{res} Vichy

DE LYON A SAINT-GERMAIN PAR ROANNE

<i>LYON-PERRACHE</i> ... départ.	omnibus 8 52 m	direct 3 27 s	omnibus 5 00 s	omnibus 7 58 s
<i>Saint-Germain-d-Fossés</i> .arrivée	2 26 s	8 22 s	10 17 s	2 36 m

DE CLERMONT A SAINT-GERMAIN

<i>Départ.</i>	omnibus 7 25 m	express 9 10 m	omnibus 12 25 s	express 3 00 s	omnibus 5 13 s	omnibus 8 00 s	express 9 05 s
<i>Arriv.</i>	9 17 m	10 21 m	2 35 s	4 11 s	7 25 s	9 45 s	10 21 s
		1 ^{res} Vichy		1 ^{res} Vichy			

AMBERT, THIERS, SAINT-YORRE ET VICHY

<i>AMBERT</i>départ.	omnibus 5 40 m	omnibus 9 16 m	omnibus 5 10 s
<i>THIERS</i>départ.	6 48 m	12 07 m	8 02 s
<i>SAINTE-YORRE</i>départ.	8 17 m	1 40 s	9 11 s
<i>VICHY</i>arrivée	8 30 m	1 53 s	9 24 s

DE SAINT-GERMAIN A VICHY

<i>St-Germ. dép</i>	matin 4 00	matin 5 20	matin 9 31	matin 10 55	soir 3 20	soir 4 38	soir 8 44	soir 10 41
<i>VICHY. arr.</i>	4 20	5 35	9 46	11 14	3 36	4 56	9 04	11 03

Nota. — Les express partant de Saint-Germain-des-Fossés à 4 h. 25 soir, et de Paris à 9 h. 30 matin, auront un wagon-restaurant entre Paris et Nevers.

EXCURSIONS A THIERS

TRAINS DE PLAISIR

De Vichy à Thiers

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

1^{re}, **5** fr. — 2^e, **4** fr. — 3^e, **3** fr.

Pour faciliter les Excursions entre Vichy et Thiers, pendant la Saison des Eaux, un train de plaisir à prix réduits a lieu le **mardi de chaque semaine**, à partir du mardi 16 juin jusqu'au mardi 8 septembre.

ALLER

Départ de Vichy..... Midi 06 minutes.

Arrivée à Thiers..... 1 h. 17 minutes.

RETOUR

Départ de Thiers..... 4 h. 20 min. soir.

Arrivée à Vichy..... 5 h. 29 min. soir.

N. B. — Les Voyageurs auront la faculté de ne revenir que par le train partant de Thiers à 8 h. 02 soir et arrivant à Vichy à 9 h. 24 soir.

EXCURSIONS

A
l'Etablissement thermal
DE
SAINT-YORRE

Fondé, en l'année 1854,
Par **M. N. LARBAUD-SAINT-YORRE**,
Pharmacien, place Lucas, VICHY

ALLER

Départ de Vichy..... 11 heures 24 matin.
Arrivée à Saint-Yorre..... 11 heures 37 matin.

RETOUR

Départ de Saint-Yorre..... 1 heure 40 soir.
Arrivée à Vichy..... 1 heure 53 soir.

PRIX DU VOYAGE

(ALLER ET RETOUR)

Première classe.....	1 f. 65
Deuxième —	1 20
Troisième —	0 90

ENTRÉE LIBRE

Train de plaisir de Vichy à Clermont et Royat

TRAINS RAPIDES

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Pour Clermont : 1^{re} Classe, **10 fr.** — 2^e Classe, **8 fr.** — 3^e Classe, **6 fr.**

Pour Royat : — **10 70.** — **8 55.** — **6 35**

Pour faciliter les excursions à Clermont et Royat, les Compagnies des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de Paris à Orléans, mettront en marche, entre Vichy et Royat, un train spécial (aller et retour), à marche rapide, et délivreront pour ce train des billets à prix réduits. Ce train aura lieu, le *jeudi de chaque semaine*, du Jeudi 18 Juin jusqu'au Jeudi 3 Septembre inclus.

MARCHE DU TRAIN SPÉCIAL

ALLER			RETOUR		
VICHY, départ.	11	40 mat	ROYAT, départ	4	44 soir
Gannat	12	18 soir	Clermont.....	4	54 —
		19 —		5	—
Riom	12	44 —	Riom	5	46 —
		45 —			47 —
Clermont	1	1 —	Gannat	5	43 —
		6 —			44 —
ROYAT, arriv.	1	17 —	VICHY, arrivée	6	21 —

N.-B. — Les voyageurs munis de billets simples ou d'aller et retour ordinaires, de ou pour Vichy, peuvent utiliser ce train spécial. — Les voyageurs de première et de deuxième classes auront la faculté de ne repartir de Clermont que par l'express 604, dont le départ de Clermont est à 9 h. 5 soir, et ceux de troisième classe par le train 722, dont le départ est à 8 heures soir ; la correspondance des trains 722 et 604 arrive à Vichy à 11 h. 3 du soir. Les voyageurs allant ou venant de Royat ne subiront aucun changement de voiture à Clermont.

Train de plaisir à Vichy : Clermont et Royat

TRAINS RAPIDES

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

1 ^{re} Class.	10 fr.	—	2 ^e Class.	8 fr.	—	3 ^e Class.	6 fr.
For Clermont :	10 70	—	8 25	—	6 25	—	6 25
For Royat :							

Pour faciliter les excursions à Clermont et Royat, les Compagnies des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de Paris à Orléans, mettront en marche, entre Vichy et Royat, un train spécial (aller et retour), à marche rapide, et délivreront pour ce train des billets à prix réduits. Ce train aura lieu le jeudi de chaque semaine, du jeudi 18 Juin jusqu'au jeudi 3 Septembre inclus.

MARCHÉ DU TRAIN SPÉCIAL

RETOUR		ALLER	
4 44soir	ROYAT, départ	11 40mat	VICHY, départ
4 34 —	Clermont.....	12 18soir	Gannat.....
5 —		19 —	
5 18 —	Riom.....	11 —	Riom.....
5 17 —		12 —	
5 43 —	Gannat.....	1 —	Clermont.....
41 —		8 —	
8 21 —	VICHY, arrivée	1 17 —	ROYAT, arriv.

N.-B. — Les voyageurs munis de billets simples ou d'aller et retour ordinaires, de ou pour Vichy, peuvent utiliser ce train spécial. — Les voyageurs de première et de deuxième classes auront la faculté de ne repartir de Clermont que par l'express 604 dont le départ de Clermont est à 9 h. 5 soir, et ceux de troisième classe par le train 722 dont le départ est à 8 heures soir ; la correspondance des trains 722 et 604 arrive à Vichy à 11 h. 3 du soir. Les voyageurs allant ou venant de Royat ne subiront aucun changement de voiture à Clermont.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Origine de Vichy et ses développements successifs.....	5
Eaux minérales de Vichy et leurs propriétés médicales.....	11
Composition identique des Eaux minérales du bassin de Vichy.....	12
Propriétés identiques des sources minérales naturelles de Vichy.....	15
Noms des principales sources du bassin de Vichy.....	16
De l'usage des eaux de Vichy transportées.....	18
De la manière de faire usage des Eaux de Vichy à domicile.....	22
Régime alimentaire pendant la cure thermale.....	23
Danger des eaux minérales artificielles.....	24
Des Eaux potables à Vichy.....	25
Établissements de bains à Vichy.....	26
La source Prunelle à Vichy.....	29
Chemin de fer de Vichy à Thiers.....	34
Service des Cultes.....	36
Hospice civil et thermal de Vichy.....	37
Hôpital militaire thermal.....	38
Casino de Vichy.....	39
Casino municipal de Vichy.....	44
Médecins consultant à Vichy pendant la saison.....	45
Bibliographie locale.....	47
Services administratifs.....	49
Monuments et curiosités à visiter à Vichy.....	54
Service des Postes et Télégraphes.....	57
Hôtels et Maisons meublées.....	62

Excursions dans les environs de Vichy.....	62
Etablissement thermal de Saint-Yorre	70
Tarif des voitures publiques	74
Origine des produits de Vichy.....	77
Rapport officiel de l'Académie de Médecine sur la source Saint-Yorre.....	80
Rapport officiel de l'Académie de Médecine sur la source Prunelle.....	87
Vichy, ville de plaisance et de rentiers.....	90
Produits naturels aux sels de Vichy.....	92
Nouvelles sources Saint-Yorre approuvées par l'Académie de Médecine et autorisées par le Gouvernement	93
Autorisation du Gouvernement d'exploiter les trois nouvelles sources Saint-Yorre.....	96
Les améliorations urgentes à Vichy.....	97
Quelles seraient les conséquences de la déchéance de la Compagnie fermière de l'Etablissement domanial de Vichy, si elle était prononcée.....	105
Chemins de fer de P.-L.-M. — Gare de Vichy.....	109
Excursions à Thiers. — Trains de plaisir de Vichy à Thiers	111
Excursions à l'Etablissement thermal de Saint-Yorre.	112
Excursions à Clermont et Royat.....	113

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES MÉDICALES
DE VICHY

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE VICHY

Cassette — Imprimerie Nouvelle Simon Fumoux

de VICHY et des ENVIRONS



BM DE VICHY



115066 0044

